

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

ONT ASSISTÉ A LA SÉANCE :

Groupe Socialiste et apparentés :

Monsieur BLAZY
Monsieur CAURO
Madame GRIS
Monsieur JAURREY
Madame MAILLARD
Monsieur ANICET
Madame CAUMONT
Monsieur HAKKOU
Madame TORDJMAN
Monsieur TOUIL
Monsieur DUBOIS
Madame VALOISE
Madame OSSULY
Monsieur OUERFELLI

Groupe Communiste et Républicain :

Monsieur PIGOT
Madame HENNEBELLE
Monsieur BOISSY
Madame QUERET
Madame MURCIA
Monsieur MACREZ

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur TIBI
Monsieur HAROUTIOUNIAN
Monsieur YAPO

Groupe Un nouveau Souffle pour Gonesse :

Monsieur SABOURET
Madame PEQUIGNOT
Monsieur BARAN

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

Monsieur RICHARD, Groupe Socialiste et apparentés à Monsieur CAURO.
Monsieur NDALA, Groupe Socialiste et apparentés à Monsieur BLAZY.
Monsieur DOS SANTOS, Groupe Un nouveau Souffle pour Gonesse à Monsieur BARAN.
Monsieur SAMAT, Groupe Un nouveau Souffle pour Gonesse à Monsieur SABOURET.

Absent excusé :

Monsieur OUCHIKH, élu non inscrit.

Absents :

Madame MOUSTACHIR, Groupe Socialiste et apparentés - Madame YOHALIN, Groupe Agir pour Gonesse - Monsieur VIGOUROUX, élu non inscrit - Madame KARTOUT, élue non inscrite.

Arrivée de Madame VALOISE à 21h20.

Départ de Messieurs TIBI, HAROUTIOUNIAN et YAPO à 23h50.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à **20h45**.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur CAURO** soit désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire :

« Alors ce soir nous accueillons les jeunes du Service Civique qui sont les bienvenus et donc comme c'est la coutume, après avoir débuté la séance je l'interromprai pour que nous ayons l'échange entre eux et les élus pendant quelques temps avant de pouvoir ainsi les libérer bien évidemment ; Monsieur Roche qui est l'animateur du Service Civique les accompagne.

Nous avons ce soir dans les délibérations qui sont soumises au débat par lesquelles nous commençons, plusieurs sujets importants. D'abord il y a une motion sur le projet Roissy-Creil mais il y a aussi par exemple la question de l'Agenda 21, le bilan 2017-2019 qui devait être présenté par Monsieur Ndala dont vous avez compris qu'il était excusé, donc je présenterai cette question ; je crois que c'est intéressant de le faire dans cette première partie, avec un ou deux autres sujets. On s'interrompra dans les délibérations soumises à débat pour pouvoir avoir cet échange avec les jeunes du Service Civique.

J'annonce également dans les délibérations soumises au débat une affaire complémentaire que Monsieur Jaurrey présentera, que vous avez sur la table et qui concerne la prolongation d'une garantie d'emprunt au bailleur Espace Habitat. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2019.

Monsieur le Maire :

« Y-a-t'il des observations ? Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« J'ai une observation qui est à la fois sur le compte rendu et sur l'ordre du jour de la précédente séance. On avait une question orale qui avait été transmise et qui n'avait pas été traitée. Alors c'est vrai qu'on avait fini la séance à minuit quinze et qu'on avait manqué, nous à ce moment-là, de vigilance sur notre question orale, j'aurais voulu savoir si elle pouvait être traitée lors du présent Conseil ? »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a pas de problème elle le sera. »

Sans autres observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 15 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 5 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE la motion sur le projet Roissy – Creil.

Monsieur le Maire :

« C'est un sujet qui revient sur la table mais en fait qui ne l'a jamais vraiment quittée ; c'est un projet de l'Etat. De quoi s'agit-il quand on dit le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie. Roissy, tout le monde comprend, c'est Roissy l'aéroport ; la Picardie c'est au Nord et plus précisément en direction de Creil qui est déjà la Picardie, c'est le département de l'Oise, en fait c'est les Hauts-de-France mais la Picardie reste quand même la Picardie ; donc Roissy-Picardie. En fait c'est un barreau ferroviaire très court qui est un projet porté évidemment par la SNCF, exactement Réseau Ferré de France, et l'Etat. Ce n'est pas nouveau, c'est un barreau très court puisqu'il fait 6,5 kilomètres mais il se trouve que ces 6,5 kilomètres impactent essentiellement le Val d'Oise et qu'il n'apportera pas au Val d'Oise et aux Val d'Oisiens une amélioration de leurs conditions de transport et de desserte ; c'est là le paradoxe et c'est ce qui crée le mécontentement pour ne pas dire l'opposition de notre territoire, celui de la Communauté d'agglomération et de ses 42 communes. En effet ça va être un projet de ligne à grande vitesse sur cette courte distance, évidemment ça ne va pas être à grande vitesse au sens... c'est pour des trains à grande vitesse et la véritable raison d'être c'est de permettre une meilleure

exploitation pour Réseau Ferré de France et la SNCF de ses lignes du TGV Nord, tout en disant et en expliquant que ça va permettre aux Picards de mieux venir travailler sur l'aéroport de Roissy.

Alors dans cette affaire notre position n'a rien d'hostile aux Picards bien évidemment, mais elle a tout d'hostile à ce projet qui va, au moment où l'on parle beaucoup d'artificialisation des sols, impacter à peu près 200 hectares et surtout des communes agricoles et rurales, Vémars et Villeron en particulier, pour un coût minimum de 350 millions pour faire 6,5 kilomètres ; 350 millions d'euros ! Alors donc nous avons proposé depuis plusieurs années, nous avons demandé que soit étudié un projet alternatif, c'est la mode aujourd'hui, projet alternatif qui n'a jamais été pris en compte mais qui serait possible ; il permettrait surtout de faire en sorte que les TER, parce qu'il est évident que les Picards ne viendront pas sur Roissy par le TGV mais il y a le TER et les TER utiliseront ce barreau ; mais ils pourraient utiliser le RER D et ensuite si on avait conçu de réaliser un projet qui prenne en compte un autre barreau, le barreau de Gonesse qui lui a une autre vocation évidemment, c'est de faire en sorte que les habitants de l'Est du Val d'Oise, les Sarcellois, les Gargeois, les Beauvillésois c'est à-dire les habitants de Villiers-le-Bel et évidemment les Gonessiens puissent aller travailler plus facilement à Roissy ; c'est un projet de barreau qui est vieux de 20 ans. Donc le barreau picard Roissy-Creil au nord, lui, a une autre vocation et on pourrait et on demande toujours d'étudier un projet alternatif qui prenne en compte les besoins des Val d'Oisiens et les besoins des Picards, pas opposer les uns et les autres, c'est de trouver un projet qui permette aux uns et aux autres de bénéficier d'une amélioration des dessertes en transport.

Donc la motion en gros elle dit tout cela et pour l'heure, compte tenu que l'Etat maintient son projet qui n'est pas financé en réalité puisque l'Etat n'entend pas financer seul et demande aux régions de financer, et d'ores et déjà la Région Ile de France a déclaré qu'elle ne le financera pas. Mais pour autant comme on est dans une concertation du public, une concertation préalable organisée par SNCF réseaux, et bien il nous faut nous prononcer et la Communauté d'agglomération se prononcera à son tour très prochainement.

C'est la raison pour laquelle vu tout ce que je viens de vous exposer, je vous propose que nous nous prononcions contre le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie en l'état.

Voilà, le débat est ouvert. Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« Merci Monsieur le Maire. Moi je suis allé mardi à une réunion qui s'est passée à Roissy dans le cadre du débat public qui est organisé par la Commission Nationale du Débat Public ; réunion très confidentielle puisqu'il n'y avait pas eu beaucoup de publicité, donc finalement il n'y avait que des élus pratiquement qui étaient là et c'est vrai que tous les élus de l'Est du Val d'Oise ressentent cette accélération du projet comme une provocation parce que finalement on va voir passer les trains et puis nous on nous reporte la ligne 17 du métro, on nous annule Europacity, on ne fait pas le Barreau ferroviaire de Gonesse et donc tout cela, je veux dire ce n'est pas que les habitants de Gonesse qui le vivent mal mais tous les élus qui étaient là étaient très mécontents. Vous avez parlé Monsieur le Maire de 350 millions d'euros, en effet pas financés, et Patrick Renaud le Président de la Communauté d'agglomération s'est élevé en disant qu'il avait peur que le Préfet impose à la Communauté d'agglomération de financer une partie de ce barreau comme ça avait été le cas pour l'autoroute A104. Et on voit que même dans les Hauts de France tout le monde n'est pas forcément pour ce projet, il y avait une maire-adjointe de Senlis qui expliquait qu'en fait Senlis ne bénéficiera pas de cette liaison et que cette liaison risque de porter atteinte au TER puisqu'en fait la SNCF ensuite va supprimer des TER puisqu'il y aura cette liaison. Donc du coup les habitants de Senlis vont être pénalisés alors qu'elle expliquait qu'il y avait beaucoup plus de gens qui habitaient Senlis qui allaient à Roissy que de gens qui habitaient Creil qui allaient à Roissy ; alors ça, c'était ses chiffres je ne les ai pas vérifiés, mais je vous donne ce qu'elle nous a expliqué.

Et puis, Patrick Renaud a aussi, comme l'a dit le Maire, rappelé que Madame Pécresse a dit aux élus que la SNCF lui aurait dit que si ce barreau se faisait ils n'auraient pas les moyens de changer les rames du RER D en 2021 comme c'était prévu. C'est-à-dire qu'on va être encore pénalisés, donc non seulement on va voir passer les trains mais nous, on va regarder les anciens trains et donc nos habitants vont être pénalisés. Donc c'est vraiment... actuellement il y a une pétition qui circule qui est l'abandon du Val d'Oise par le Gouvernement mais encore une fois on s'aperçoit que c'est l'abandon du Val d'Oise et qu'on privilégie d'autres territoires et que nous on est vraiment complètement abandonnés.

Donc bien sûr je soutiens cette motion et je pense qu'on devrait tous la soutenir. »

Monsieur le Maire :

« Oui, je voudrais poursuivre le débat mais effectivement l'élément supplémentaire apporté par Monsieur Cauro c'est qu'on aurait la double peine avec le RER D puisqu'il est prévu que le RER D, vous connaissez les trains actuels, ils doivent être changés en janvier 2021, c'est-à-dire finalement dans pratiquement 1 an, on doit avoir de nouvelles rames, de nouveaux trains et cela pourrait être retardé à 2023 ou 2025, ce qui serait proprement scandaleux alors que la Région a prévu l'argent mais que la SNCF ne serait pas en capacité de par les ressources humaines qu'elle devrait mobiliser

sur le Roissy-Creil. Emmanuel Macron dans son voyage récent à Amiens, a traversé le Val d'Oise mais n'a pas osé s'y arrêter après les annonces sur Europacity, et donc il est allé directement à Amiens et là il a annoncé : je vous fais Roissy-Creil pas en 2029 mais 2025. Donc là il y a des projets qui avancent pour les uns, des projets qui sont reculés pour les autres, voire annulés, et en plus les autres c'est-à-dire nous, on serait pénalisés, on n'aurait pas les nouvelles rames de RER : voilà les décisions qui sont prises, c'est inacceptable et nous devons nous y opposer.
Qui donc souhaite intervenir ? Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui alors la liaison Roissy-Picardie c'est un projet qui n'est pas tout à fait nouveau, c'est un projet... je me rappelle durant mon premier mandat de Conseiller général il y avait déjà des débats, on était allé manifester d'ailleurs à Vémars avec nos écharpes pour dire qu'on ne voulait pas de cette liaison qui soit dit en passant va créer une liaison ferroviaire nouvelle qui va passer entre Vémars et Villeron, donc au milieu effectivement des champs et des zones boisées et pas très loin des habitations de ces villages-là. Donc les Maires de ces deux villages étaient particulièrement mobilisés.

Alors c'est un vieux projet ; moi je suis en accord avec la position qui est prise et qui est une opposition effectivement, vous l'avez rappelé, unanime, de l'ensemble des élus de notre secteur même si de fait, on dit que ce n'est pas contre les Picards mais en réalité on explique que la Picardie n'a pas à être servie davantage que le Val d'Oise, c'est un petit peu quand même le sens de la motion. Alors l'enjeu c'est moins à mon sens une desserte de proximité pour les Picards qui viennent travailler notamment sur la plate-forme de Roissy même si ça peut quand même rendre un certain service notamment pour les gens qui sont non véhiculés, il y en a quand même quelques-uns, mais c'est effectivement un enjeu d'amélioration ou de densification de l'exploitation des TGV. Donc l'objectif réel des promoteurs du projet est en réalité un objectif masqué puisqu'ils avancent en parlant de desserte de proximité.

Alors ce qui a été dit sur les craintes sur les trains, sur la mise en œuvre des nouveaux trains NG sur la ligne D, moi je trouve cela techniquement assez curieux parce que les trains sont prévus en 2021 donc aujourd'hui sont déjà en commande. Non seulement ils sont déjà en commande mais ils sont déjà en montage, en réalité ce sont des trains qui sont en usine déjà quasiment terminés, donc bon je pense que si on a un problème c'est parce que la Région ne libère pas des budgets en temps et en heure, ce ne seront à mon sens pas des problèmes liés à la liaison Roissy-Picardie, d'autant plus que là pour l'instant nous sommes encore dans la phase d'étude publique, on n'a pas encore fait la phase d'acquisition de terrains, donc Roissy-Picardie les travaux eux-mêmes ne vont pas commencer avant quelques années.

Voilà, moi je terminerai en disant que je regrette comme tout le monde ici le fait que les Picards finalement soient mieux servis que nous. Je constate que les Picards ont été plus efficaces que nous puisqu'ils arrivent à obtenir des arbitrages favorables quand nous, nous n'y parvenons pas. Donc effectivement on peut parler là du Barreau ferroviaire de Gonesse, on peut se faire plaisir, la vérité c'est qu'on n'est pas arrivé jusqu'à présent à faire aboutir nos projets et il va falloir se retrousser les manches pour effectivement ne pas regarder passer les trains. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI :

« Merci Monsieur le Maire. Ben moi je vais être un peu plus... c'est plutôt une motion anti-Picards mais je vous ai bien écouté Monsieur le Maire et je suis agréablement surpris parce que vous avez repris un peu les propos qu'on avait tenus d'ailleurs sur une tribune en décembre 2018 et si vous permettez je vais lire exactement ce qu'on avait dit : *création de la liaison Roissy-Picardie projet de 2007 en accord avec l'Etat et la Région, nous avons refusé de voter la motion présentée par la majorité contre la création de cette liaison qui a pour but d'empêcher les Picards d'accéder rapidement à l'aéroport de Roissy. Cependant nous tenons à rappeler à Monsieur le Maire que nous nous sommes mobilisés pour le Barreau de Gonesse qui devait raccorder le RER B et D afin de créer une liaison ferrée dans le nord de l'Île de France, ceci permettait de relier les zones d'habitations de l'Est du Val d'Oise aux zones d'emplois implantées à proximité du Parc des Expositions de Paris Nord II et de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Dans cette étude un deuxième choix était possible, à savoir un raccordement de la ligne picarde au niveau de Fosses, solution qui semble avoir été retenue, le monarque ayant fait, excusez-moi c'est le surnom qu'on vous avait donné, le choix de soutenir l'implantation d'Europacity au détriment du Barreau de Gonesse en acceptant son remplacement par la création du BHNS coût 55 millions d'euros, on en voit le résultat aujourd'hui, et d'une gare excentrée plus favorable au 93.*

Aujourd'hui quand on revoit la littérature qui a été faite par le Parisien on s'aperçoit exactement ce qu'on avait dit en décembre 2018, à savoir qu'effectivement et vous l'avez dit tout à l'heure, il risquait d'y avoir un rapprochement, enfin 5 kilomètres de lignes ferroviaires au niveau de Louvres entre Louvres et Fosses. Donc vous voyez depuis 2018 on en avait fait état, aujourd'hui ça semble se

préciser et bien évidemment je comprends totalement qu'on doit rechercher de l'emploi pour l'Est du Val d'Oise mais je ne vois pas du tout pourquoi on va faire un barrage et de l'anti-picards comme aujourd'hui ; vous avez fait allusion tout à l'heure à Europacity en voulant faire croire à la population qu'ils allaient trouver de l'emploi, les 10 000 emplois je le dirais en passant qu'Imochan n'a jamais annoncés, et qu'en plus concernant ce projet là j'en profite ils ont toujours nié qu'il y aurait eu 500 commerces du style Parinor, ils ont fini par l'avoué puisqu'ils ont reconnu dernièrement et c'est pour ça peut-être que ça a été rejeté également, que de 500 commerces ils étaient descendu à 200 ce qui laissait sous-entendre que Europacity, Parinor, Usines center et Aéroville auraient été vraiment mal et donc on aurait créé d'un côté et détruit de l'autre. C'est ce que nous nous ne cautionnons pas, point à la ligne !

Voilà, donc vous aurez compris qu'on maintient notre refus de voter cette motion surtout que c'est une motion anti-picards. Voilà. »

Monsieur le Maire :

« Je vais répondre quand même parce qu'il suffit de lire le texte, le texte que vous n'avez pas lu mais que les élus ont sous les yeux, dit après les considérants que *le Conseil municipal déclare ne pas agir contre les habitants de Picardie mais en faveur de l'intérêt général*, précisément l'intérêt général c'est de trouver un projet alternatif qui prenne en compte l'intérêt des Picards et l'intérêt des Val d'Oisiens, c'est exactement ce que j'ai dit tout à l'heure et plus bas dans le texte : *exige la réalisation du Barreau de Gonesse dont le financement n'est pas assuré mais qui est toujours inscrit au Contrat de plan donc il peut être réalisé, la réalisation de la ligne 17 du métro du Grand Paris Express ainsi que la gare du Triangle de Gonesse d'ici 2027* ; on en profite pour réaffirmer cela bien évidemment. Mais sur le Barreau de Gonesse, on demande l'étude finalement d'un projet alternatif qui prenne en compte l'intérêt des Picards et l'intérêt des Val d'Oisiens et c'est possible il faut le vouloir, donc il faut commencer par l'étudier. Donc ne pas voter cette motion c'est ne pas voter dans l'intérêt du territoire de Gonesse mais ça chacun fait le choix qu'il veut faire et nous, nous faisons toujours le choix de défendre l'intérêt des Gonessiens. Quant aux Picards eux-mêmes... dire qu'on ne défend pas suffisamment bien nos projets... le problème c'est que ceux qui décident ils ne sont pas ici mais à l'Elysée, il se trouve que les Picards ont un Picard à l'Elysée c'est le Président de la République lui-même puisqu'il est né à Amiens donc je veux dire qu'il est quelque part picard, donc on ne va pas lui reprocher comme cela de défendre l'intérêt des Picards ; ce qu'on pourrait lui reprocher c'est de ne pas prendre en compte l'intérêt des Val d'Oisiens. Madame Caumont.»

Madame CAUMONT :

« Alors moi je suis désolée, je suis gonessienne et je défends l'intérêt des Gonessiens, je n'ai rien contre les Picards au contraire, il ne faut pas opposer les Picards et les Val d'Oisiens mais simplement qu'est-ce qu'il nous reste finalement ? Ben la même chose, il nous reste les autoroutes, et on est coincés entre les autoroutes et la ligne D qui ne fonctionne pas ; je suis désolée. Et quand Monsieur Sabouret dit qu'on a mal travaillé, qu'ils ont bien travaillé, c'est une insulte à toutes les Gonessiennes et Gonessiens qui ont maintenu ces projets et qui les ont adoptés depuis le début. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors attendez on va donc voter le projet de motion dans un instant, je vous donne la parole, Monsieur Tibi d'abord l'avait demandée et après Monsieur Sabouret. »

Monsieur TIBI :

« Merci Monsieur le Maire. J'ai bien entendu ce que vous avez dit mais je lis sur la motion : *considérant que le projet Roissy-Picardie est non viable économiquement au vu du faible service rendu aux Picards et très coûteux sur le plan environnemental au vu des nuisances qu'il ferait subir au nord-est du Val d'Oise* et vous terminez : *nous décidons de nous prononcer contre le projet de liaison Roissy-Picardie*, c'est bien une position anti-picards excusez-moi. »

Monsieur le Maire :

« D'accord vous avez le droit de le dire, ce n'est pas le cas mais vous avez le droit de le dire quand même, voilà c'est tout. Ce n'est pas une position anti-picards mais vous avez le droit de dire que c'est une position anti-picards évidemment. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Moi je n'ai pas compris l'intervention de Madame Caumont, on vote pour la motion, nous avons dit que nous allions voter pour la motion. »

Monsieur le Maire :

« C'est vrai j'ai bien entendu. »

Monsieur SABOURET :

« Donc je ne vois pas où est le problème. »

Monsieur le Maire :

« Là on est d'accord là-dessus. Non mais on a bien compris, chacun a bien compris, les choses sont claires surtout quand elles sont enregistrées. Je vous propose de délibérer sur cette motion. »

Groupe Socialiste et apparentés : 15 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Contre

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 5 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la détermination des ratios d'avancement de grade pour l'année 2020.

Monsieur le Maire :

« Très bien, cela semble clair pour tout le monde. Nous délibérons. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la suppression et à la création de postes.

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette présentation qui je crois a convaincu l'ensemble de l'assemblée donc nous délibérons. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE le dispositif d'évolution du régime indemnitaire.

Monsieur le Maire :

« Très bien y-a-t-il des questions sur ce sujet ? Non. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui alors bon c'est assez complexe, je remercie Madame Gris de nous avoir fait une explication un peu plus détaillée que ce qu'il y avait dans le papier qui nous a été remis. Sans rentrer dans le même niveau de détail certains personnels nous ont fait part de certaines interrogations, voire d'insatisfactions sur le régime indemnitaire qui est mis en place, donc ça c'est une remarque de fond. On a aussi, nous, des interrogations sur le calendrier parce que je veux dire faire une revalorisation de régime indemnitaire à trois mois d'une élection municipale ça interroge quand même sur les pratiques mises en œuvre. Malgré tout on connaît la réalité des salaires dans la Fonction Publique Territoriale, on sait que les collectivités territoriales c'est plutôt, et surtout la collectivité communale, je dirais les bas salaires qui prédominent, donc toute revalorisation y compris à travers le régime indemnitaire est bonne à prendre malgré tout. Donc on votera favorablement sur cette rallonge de 300 000 euros sur le régime indemnitaire, ce qui ne lève pas toutes nos interrogations mais voilà on regardera cela attentivement dans les mois qui viennent. »

Monsieur le Maire :

« Madame Gris, pour répondre. »

Madame GRIS :

« Alors je vous rappelle quand même que le calendrier nous est imposé par l'Etat, c'est-à-dire toutes les collectivités doivent avoir fini la mise en place du RIFSEEP avant le 31 décembre 2019 donc ce n'est pas nous qui avons décidé du calendrier mais l'Etat qui nous l'a imposé. »

Monsieur le Maire :

« Donc ce n'est pas un calendrier électoral ! »

Madame GRIS :

« Non ce n'est pas un calendrier électoral et je vous rappelle... »

Monsieur le Maire :

« Non mais rassurez Monsieur Sabouret, il est inquiet. »

Madame GRIS :

« Oui je vous rassure Monsieur Sabouret et je vous rappelle qu'à Roissy Pays de France à la Communauté d'agglomération on est exactement sur le même calendrier, le CIA se met en place pour la première année cette année en décembre 2019 et de la même manière. Donc il n'y a pas de notion électorale, on a effectivement mis une rallonge parce que introduire une nouvelle prime sur l'expérience professionnelle sans mettre de rallonge budgétaire c'est se moquer des gens. Parce que déjà, vous voyez j'ai donné les chiffres, ça oscille entre 10 et 147 euros bruts donc on est sur des sommes relativement modestes parce que compatibles avec... vous voyez on fait quand même très très attention à la gestion budgétaire Monsieur Sabouret, et donc compatibles... il y a eu une longue négociation avec les syndicats mais une proposition qui est compatible avec nos possibilités budgétaires. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Je voudrais ajouter simplement que le Gouvernement qui nous dit et c'est normal, appliquez la loi d'ici le 31 décembre 2019 sur le nouveau régime indemnitaire, lui se garde bien... mais c'est l'Etat qui décide de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, les siens mais aussi les nôtres. Le Maire n'a aucun pouvoir de faire évoluer le salaire des agents communaux qu'il recrute, mais il ne maîtrise pas les salaires, c'est l'Etat, la seule part du salaire que l'on peut maîtriser c'est le régime indemnitaire et le Gouvernement dit il faut le faire avant le 31 décembre 2019. Alors il n'oblige pas les Maires à augmenter le régime indemnitaire et certaines communes faute de possibilités ne l'ont pas fait... »

Madame GRIS :

« Si, à moyens constants. »

Monsieur le Maire :

« Ne l'ont pas fait donc et n'ont pas décidé d'augmentation et nous l'avons fait parce que nous avons considéré, un : que nous avons une certaine capacité à le faire, deux : que ça nous paraissait juste parce qu'au bout du compte on le voit bien depuis les gilets jaunes, il y en a un dans la salle, la question du pouvoir d'achat c'est-à-dire le porte-monnaie de chacun est quand même une question qui est posée. Donc je veux dire que nous, nous le faisons et je pense que de ce côté-là ce n'est pas électoral mais c'est une nécessité pour le personnel et ça correspond à un agenda qui est celui que nous a imposé le Gouvernement. »

Madame GRIS :

« Alors peut-être pour préciser, dans un salaire des fonctionnaires au niveau municipal le régime indemnitaire c'est 12% du salaire donc cela veut dire que 88% du salaire est déterminé par l'Etat selon les points d'indice et selon les diplômes qu'ont les personnes et là, la collectivité n'a pas de décision dans ce champ là ; nous c'est juste sur le régime indemnitaire. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Voilà qui est clair et donc nous pouvons délibérer.»

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Arrivée de Madame VALOISE à 21h20.

Monsieur le Maire :

« Alors à ce point d'avancée du déroulé de notre ordre du jour et compte tenu comme je l'ai dit qu'il y a les jeunes du Service civique avec nous, nous allons aborder deux sujets avant l'interruption de séance, le sujet de Monsieur Pigot, c'est bien que nous parlions du cinéma ; et je présenterai le sujet, parce qu'après il y a un bloc urbanisme assez important, donc je présenterai le sujet de l'agenda 21. Ensuite nous interrompons la séance. Monsieur Pigot vous avez la parole.»

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur PIGOT

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat d'Objectifs et de Moyens entre la Ville et la Régie du Cinéma Jacques Prévert pour la période 2020-2022.

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Pigot pour cette présentation claire qui montre que le cinéma va bien et que financièrement évidemment nous gérons, vous gérez la régie bien également dans l'intérêt aussi de la Commune. Donc y-a-t'il des questions ? Monsieur Hakkou une intervention. »

Monsieur HAKKOU :

« Oui exactement. J'ai vu l'évolution du cinéma depuis quelques années, effectivement il est en pleine croissance et je voulais aussi rendre hommage à l'équipe parce que sans cette fabuleuse équipe qui a été bien sûr embauchée par nos soins, on n'aurait pas ce résultat donc je pense qu'il faut aussi leur rendre hommage et continuer dans cette dynamique. Pour preuve il y a deux ou trois semaines nous avons organisé le festival du court-métrage et énormément de jeunes ont participé, ont pu contribuer à l'enrichir en produisant eux-mêmes leur propre réalisation et on a vu la qualité de ce que ça a donné. Pour les encourager l'an dernier nous avons réfléchi avec l'équipe municipale à mettre en place une espèce de valorisation financière et c'est ce qui a permis cette année de donner un travail de qualité, donc on continue dans cette dynamique. Voilà ce que je pouvais ajouter en plus de ce que vous avez dit Monsieur Pigot sur le travail réalisé par l'équipe. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Madame Hennebelle. »

Madame HENNEBELLE :

« Merci Monsieur le Maire. Oui le cinéma c'est un élément fort de notre politique culturelle, en attestent les importants travaux qui ont été réalisés il y a quelques années, l'équipement de qualité des appareils de projection. Ce cinéma c'est un outil qui est installé au centre de la Fauconnière dans un quartier dit prioritaire, c'est un outil culturel qui est ouvert à tout le monde puisque le tarif est quand même défiant toute concurrence par rapport aux multiplexes ; ce n'est pas la peine d'aller jusqu'à Parinor ou Aéroville pour payer 15-20 euros la place alors que là pour 4 euros maximum vous avez une place de cinéma. C'est un service public et notre cinéma est bien un service public qui s'adresse à tous, du plus jeune au plus âgé, car en plus d'une mission de divertissement qui n'est pas à négliger, c'est également un rôle d'éveil à l'art, à la réflexion et c'est un rôle éducatif que doit avoir le cinéma. Comme l'a dit Monsieur Pigot l'équipe en place sous son égide et sous l'égide du Conseil d'administration, a pour mission de rechercher une programmation qui réponde aux attentes de tout public et c'est comme cela que dans le programme mensuel que l'on reçoit on peut le décomposer en un ciné-familles avec des séances le samedi après-midi enfants et parents, c'est un temps fort autant pour les enfants que pour les parents, une séance intergénérationnelle qui s'adresse donc aux personnes plus âgées et qui s'associe aux conférences de l'Université inter-âges, une séance jeunesse qui s'adresse aux 12-25 ans et qui est en lien avec le club cinéma du lycée et enfin des ciné-débats sur des questions d'actualité qui sont proposés soit par le cinéma soit par des associations ou des citoyens qui ont envie de voir tel film ou de discuter sur tel sujet.

Comme l'a dit Monsieur Pigot, aux Temps d'Activités Périscolaires les enfants sont également initiés à l'art du cinéma, ils vont découvrir les coulisses, ils vont réaliser des montages, ils vont visiter les machines, voir les projections et voir comment se fait un film.

Au niveau des écoles elles sont également beaucoup impliquées dans le cinéma, il y a le programme école et cinéma et sur la Ville sur les 9 écoles élémentaires il y a 7 écoles qui sont inscrites dans ce dispositif. Emmener régulièrement les enfants au cinéma et leur donner l'envie d'y aller c'est là la mission du service public et que remplit bien notre cinéma Jacques Prévert. Donc on ne peut que remercier toutes celles et tous ceux qui œuvrent en ce sens et les conforter dans leur engagement. »

Monsieur le Maire :

« Bien. Y-a-t-il d'autres intervenants sur le cinéma ? En tout cas Monsieur Hakkou a dit que l'équipe était fabuleuse, en tout cas assurément elle est bonne et on le ressent dans le travail qui est fait et la satisfaction du public. C'est vrai que le festival avec les jeunes a été un grand succès puisque la salle

était pleine ; ce qui est bien et nous passons le message aux jeunes qui sont là qui seraient intéressés et qui peut-être sont déjà intéressés par ce festival.

Très bien alors donc en tout cas ce que nous proposait Monsieur Pigot c'est d'adopter, de délibérer sur le Contrat d'Objectifs et de Moyens pour la période 2020-2022, c'est ce que je soumetts à votre délibération. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire :

« Contrairement à ce que j'ai pu lire dans un tract récent, disant que nous n'avions pas d'Agenda 21, ce n'est pas bien de ne pas dire la vérité puisque nous en avons un depuis le 29 mars 2012 et que cet Agenda 21 local est structuré en 5 axes. Nous avons déjà fait un point en 2016 et là il s'agit de présenter la période 2017-2019. »

Puis Monsieur le Maire à l'issue de la présentation du rapport :

« Monsieur Jaurrey a demandé la parole. »

Monsieur JAURREY :

« On parle souvent d'écologie et nous avons ici à Gonesse ainsi qu'à Villiers-le-Bel le seul réseau public de géothermie qui chauffe des logements et nous avons un puit, nous avons fait un nouveau forage il y a de cela moins de deux ans, nous sommes allés chercher de l'eau de mer dans une nappe qui va de Reims à Rouen qui est à 2 000 mètres de profondeur. Il y avait un puit qui existait déjà qui a été réalisé en 1984 et nous avons fait un nouveau forage tout simplement parce qu'il y avait de la corrosion etc... Il faut savoir que c'est de l'énergie renouvelable, nous allons chercher l'eau de mer que nous traitons, qui remonte à 67 degrés, qui fait tout le circuit des bâtiments, des logements, 7 500 logements et bâtiments sur Gonesse et Villiers-le-Bel, c'est-à-dire toute la Fauconnière, les Carreaux, PLM, DLM à Villiers-le-Bel, qui chauffe et nous réinjectons cette eau traitée, pure, dans la nappe, ce qui fait qu'il y a une énergie complètement renouvelable. En plus aucune émission de gaz à effet de serre et en plus c'est une énergie qui est parmi les plus bas coûts de l'Ile de France puisqu'il y a une vingtaine de sites en Ile de France et nous sommes en réalité parmi les sites les plus performants. Nous avons aujourd'hui un débit de 300 m3/heure ce qui fait que vous voyez un peu le débit, la quantité, et nous pouvons atteindre le chauffage de 10 000 logements. Nous avons fait ce forage et il y a 1 500 élèves de Villiers-le-Bel et de Gonesse des écoles primaires et des collèges, qui ont visionné en direct le forage quand il se faisait. Je le dis ici parce que quand on décrit un peu le secteur on ne s'aperçoit pas que nous avons été les pionniers, pas nous parce que nous l'avons eu en héritage, mais en 84 à l'initiative notamment du Maire de l'époque de Villiers-le-Bel, Louis Perrein mais aussi de monsieur Février à Gonesse et bien il y a eu ce forage qui a été fait ; cette expérience unique.

Et nous sommes le seul réseau public de géothermie du Val d'Oise. Je le dis ici parce que c'est important et c'est certainement l'expérience la plus positive qu'il y ait en matière de réseau public de chauffage. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette explication. Alors Monsieur Sabouret d'abord et Madame Caumont après. »

Monsieur SABOURET :

« Donc cette présentation qui nous a été faite, bon complète, mais c'est quand même un exercice d'autosatisfaction. Un agenda 21 c'est fait pour agir pour l'environnement, ce n'est pas un exercice d'affichage, éventuellement même de recyclage on va dire d'un certain nombre d'actions qui sont faites dans des buts totalement différents. Il ne faut pas nous raconter d'histoires, la protection de l'environnement et agir pour l'environnement ça n'a jamais été la priorité majeure de l'action municipale ici à Gonesse, ça n'a jamais été je dirais la stratégie directrice, il ne faut pas nous prendre pour des gogos en nous présentant ce bilan qui veut nous faire croire le contraire.

Moi il y a quelques éléments... alors sur la géothermie vous m'avez quand même surpris Monsieur Jaurrey, c'est une très bonne chose la géothermie vous l'avez rappelé, ça a été mis en place dans les années 80, la réalité c'est que ça a été refait récemment parce que les puits de géothermie, vous savez comment ça fonctionne, vous avez un tuyau d'un certain diamètre et puis avec l'usure du temps on refait passer des tuyaux à l'intérieur du premier, c'est la maintenance classique, ce qui fait que le débit se réduit au fur et à mesure ; c'est comme cela que ça fonctionne la géothermie.

Sur les véhicules électriques, vous dites on a mis des véhicules électriques c'est très bien, c'est très bien de mettre des véhicules électriques mais par exemple il y a une préoccupation c'est celle des bornes, on n'a pas implanté sur le domaine public de bornes de recharge de véhicules électriques.

Sur les produits phytosanitaires, sur les pesticides, on a une action qui est marquée comme achevée qui est de passer à zéro phyto mais c'est la loi, je veux dire c'est la loi de 2014 qui a imposé aux collectivités territoriales d'arrêter d'épandre des phyto. Il y a par exemple sur les phyto quelque chose qu'on n'a pas fait c'est prendre des arrêtés anti épandage à proximité des habitations, ce qu'ont fait d'autres collectivités ; à Gonesse on n'a pas pris et pourtant on a des surfaces agricoles qui sont proches des habitations, on n'a pas pris d'arrêtés qui interdisent... parce que les phyto, les pesticides, ils sont autorisés en agriculture, ils ne sont pas autorisés pour les usages de la Ville, ils ne sont pas utilisés dans les parcs et jardins, on ne peut plus les utiliser pour entretenir les bas-côtés mais à 5 mètres dans le champ, l'agriculteur lui il a le droit de les utiliser, on n'a pas pris de mesures en la matière et je vois que l'agenda 21 n'évolue pas sur ce point.

Autre élément, autre exemple, on se félicite d'un certain nombre de constructions mais la stratégie de bétonisation en quoi elle est compatible avec un agenda 21 ? C'est complètement contradictoire.

Sur le plan vélo alors une avancée, une annonce ce soir qui est intéressante c'est qu'on va mettre un plan vélo, il y a un plan vélo national qui a été présenté il y a déjà quelques mois donc j'imagine qu'on va s'inscrire dans ce plan vélo. Moi au Conseil départemental puisque je suis Conseiller départemental, j'insiste et je crois qu'on a à la prochaine séance un plan vélo, j'insiste sans être moi-même cycliste d'ailleurs ou je le suis parfois pendant les vacances mais je ne le suis pas au quotidien, j'insiste pour qu'on achève les pistes cyclables. On sait qu'en matière d'utilisation du vélo l'enjeu c'est la sécurité de circulation ; beaucoup plus de gens pourraient prendre leur vélo à condition d'avoir la garantie qu'on peut rouler en sécurité et sans courir le risque de se faire écraser par les véhicules qui circulent, les voitures, les camions, voilà. On entend plan vélo c'est bien mais on n'a pas fait un mètre de piste cyclable depuis 10 ans, on n'a pas fait un mètre de piste cyclable à Gonesse donc voilà, on attendra de voir, pire-moi si je prends l'aménagement qui est fait rue de la Liberté en limite de Villiers-le-Bel qui est un aménagement fait par le Département, soit dit en passant auquel moi en tant que Conseiller départemental je n'ai même pas été associé, c'est-à-dire que personne n'a pris la peine de me demander mon avis, même pas le Conseil départemental mais je ne suis pas dans la majorité non plus au Conseil départemental. Mais n'importe qui regardant l'aménagement qui a été fait peut s'interroger légitimement sur la manière dont on a installé la piste cyclable, là c'est sur une voirie départementale, elle est faite sur le trottoir ! C'est-à-dire que ce n'est pas une piste cyclable, une piste cyclable doit être faite sur la voie publique aménagée avec un marquage au sol, là elle est faite sur le trottoir en plus comme le marquage au sol n'avait pas été fait pendant un certain temps, vous aviez des cyclistes... moi j'ai été alerté par quelqu'un qui fait un trajet entre le fin fond de Villiers-le-Bel peut-être même un peu plus loin et Roissy, il passe par Gonesse, il nous a dit mais c'est insupportable l'aménagement qui a été fait, on aurait demandé l'avis aux cyclistes on n'aurait absolument pas fait comme cela.

Donc voilà je ne veux pas être plus long mais aujourd'hui on ne peut pas valider une présentation qui est une présentation où vous vous jetez des fleurs. La vérité c'est que l'agenda 21 il faut en faire le bilan maintenant, le bilan de l'action environnementale dans la commune n'est pas terrible. Donc si ça s'améliore ce sera bien mais ne nous faites pas prendre des vessies pour des lanternes. »

Monsieur le Maire :

« Certains vont vous répondre et puis je me réserve, moi, de vous dire deux-trois choses sans qu'on se jette des fleurs, mais on a quand même décroché la troisième fleur et on est en route vers la quatrième. Très bien, alors Madame Caumont puis Monsieur Dubois pourra en dire deux mots. »

Madame CAUMONT :

« Merci Monsieur le Maire. D'abord je fais un petit rappel. Il y a eu en 2010 le Forum citoyen où on a parlé du développement durable, en 2011 il y a eu toute une communication sur le Gonesse, il y a eu une présentation à toute la démocratie participative dans tous les quartiers de ce qu'est le développement durable et l'agenda 21 et en 2012 il y a eu ici même, on a voté le plan d'actions de l'agenda 21 de la Ville de Gonesse.

Je voulais simplement rappeler à Monsieur Sabouret que la définition de l'agenda 21 n'est pas forcément que pour le climat ou pour ce qui est vert, l'idéologie de l'agenda 21 qui a été voté ici dans cet hémicycle en 2012 permet la mise en place d'une démarche cohérente et structurante de développement durable à travers les problématiques économiques, environnementales et sociales. C'est-à-dire qu'on prend l'être humain dans son environnement avec ce dont il a besoin, que ce soit en sécurité, en économie, en santé, etc... on le met et on s'occupe de lui, c'est l'épanouissement de l'être humain, c'est aussi réduire les mauvaises habitudes de tout le monde, de tous les citoyens.

J'ai envie de dire que l'agenda 21 est aussi au cœur de toutes les préoccupations que ce soit au niveau des écoles, que ce soit au niveau des collèges, du lycée, la cantine, les entreprises, enfin tout le monde. Et il est même au niveau intercommunal puisqu'il y a tout un plan au niveau de l'intercommunalité.

On a travaillé beaucoup aussi dans les centres socioculturels avec les familles, avec les usagers de façon intergénérationnelle sur tout ce qui est le compostage, sur le gaspillage alimentaire, les jardins partagés qui se développent de plus en plus c'est une demande de plus en plus pressante et qui

augmente. On a aussi par rapport aux jeunes sur la carte Imagin'R, le BHNS, le GoBus qui a été réalisé il n'y a pas longtemps, le fleurissement de la Ville qui attire les insectes, les ruches aussi, au Vignois on a la renaissance du Crout ; enfin il y a plein de choses. Quand on nous dit qu'on se gargarise, qu'on fait de l'autosatisfaction c'est une insulte à toutes les personnes et surtout nos services qui sont là avec nous, qui travaillent avec nous ! C'est une insulte aussi à tous les collègues, le lycée où il y a du travail qui est fait dans ce sens-là ! Moi je m'étonne parfois quand je vois que la simple définition de l'agenda 21 se résume uniquement à l'environnement ; c'est faux Monsieur Sabouret. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur TIBI, vous avez souhaité intervenir ? Non. Madame Hennebelle alors. »

Madame HENNEBELLE :

« Oui je voulais dire que l'agenda 21 existe bien au niveau scolaire puisque les enseignants s'en sont saisis, il y a un axe qui s'appelle accompagnement à la mise en place de démarches responsables en milieu scolaire et effectivement il convient de sensibiliser les enfants et dès leur plus jeune âge à la protection de leur environnement, au respect des ressources que sont l'eau, l'eau n'est pas inépuisable donc il faut savoir l'économiser, de l'air que nous respirons en leur apprenant à respecter la nature pour plus tard sauver leur environnement de demain. Plusieurs écoles ont développé des projets qui vont dans ce sens ; des écoles par exemple ont mené des ateliers avec le Sigidurs sur le tri des déchets, elles ont été dotées de bacs de tri et dans les écoles les enfants apprennent à faire le tri. Il y a beaucoup d'aménagement de jardins écologiques avec l'installation de récupérateurs d'eau, avec des composteurs, avec la fabrication de maisons d'insectes. Il y a eu comme l'a dit Monsieur Jaurey la visite d'installation de la géothermie où les enfants ont appris comment cela fonctionnait, et ils sont en plus les ambassadeurs auprès de leurs parents. De même les Temps d'Activités Périscolaires sont l'occasion de sensibiliser les enfants sur les questions environnementales à travers des ateliers qui les initient au développement durable et qui leur donne les bons gestes à avoir à travers des expériences, à travers des jeux. Nous subventionnons donc tous ces projets d'écoles, que ce soient les projets d'écoles ou les projets des TAP et pour toutes ces actions indispensables qui sont menées pour le devenir de notre planète et pour donner les bons gestes aux enfants.

Toutes ces actions font partie de l'éducation que nous devons leur donner et c'est dans leur intérêt que nous allons continuer le développement de toutes ces actions au cours des prochaines années de l'agenda 21. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro, dernier intervenant. »

Monsieur CAURO :

« Oui alors moi quand j'écoute Monsieur Sabouret je suis sidéré par la mauvaise foi de son discours parce que Monsieur Sabouret en 2012 a voté cet agenda 21, il a voté 7 fois puisque chaque année on a un bilan, il l'a voté 7 fois ensuite et puis tout d'un coup, parce qu'il est en campagne électorale et bien il découvre que ce n'est pas bien et il nous fait tout un cinéma en disant que ce n'est pas un vrai agenda 21 et qu'on n'agit pas pour l'environnement. Alors là je m'inscris en faux contre ce qui a été dit parce que dire qu'on n'agit pas pour l'environnement, on lutte contre le bruit et je crois que le Maire de Gonesse, il est en pointe contre les nuisances aériennes, contre les vols de nuit, là-dessus on n'a pas de leçon à recevoir.

Sur la rénovation thermique, quand on aide les habitants des Marronniers à s'isoler pour faire des économies d'énergie et bien on lutte aussi contre le réchauffement climatique, on lutte pour l'environnement. Quand on achète des véhicules électriques, alors vous pouvez dire que ça ne sert à rien, mais on en a acheté et toutes les villes ne l'ont pas fait.

Vous parlez des produits phytosanitaires mais on les a interdits à Gonesse un an avant la loi, donc on a été précurseurs. Alors après, quand vous nous dites qu'on n'a pas pris de mesures pour interdire les pesticides en agriculture, vous savez très bien que les maires qui font cela ce n'est que de la communication puisqu'après les tribunaux administratifs cassent leur décision. Donc voilà, nous on ne fait pas de la comm parce que vous votre spécialité c'est de la comm, nous on fait de la réalité.

Alors la réalité ce n'est pas une stratégie de bétonisation, ça m'insupporte quand j'entends ça parce que qu'est-ce qu'on fait ? On fait du renouvellement urbain et le renouvellement urbain c'est aussi lutter contre les passoires thermiques, c'est changer des maisons qui sont mal isolées qui aujourd'hui ne permettent pas de vivre correctement, par des habitations qui sont plus saines, qui sont isolées thermiquement et phoniquement.

Et puis ne nous dites pas qu'on n'agit pas pour l'environnement quand on fait le Parc de la Patte d'Oie. Quand Monsieur Blazy a été élu la première fois c'était quoi ? C'était une décharge, il y a 100 hectares qui ont été transformés en parc ; on a fait le Parc du Vignois. Aujourd'hui à Gonesse il y a 165 hectares de parcs, c'est-à-dire qu'il y a 63 m² de parcs par habitant, trouvez une ville autour de

nous qui a plus que ça ! Le Parc de l'Eglantier qui a eu l'écolabel, on a parlé de la quatrième fleur, ou on est en route pour la quatrième fleur. Donc ne dites pas qu'on ne fait rien pour l'environnement ! »

Monsieur le Maire :

« Très bien je crois que je n'ai plus rien à ajouter, mes collègues ont rectifié les mensonges de Monsieur Sabouret donc on peut prendre acte de ce bilan. »

Monsieur SABOURET :

« J'en ai autant pour les vôtres Monsieur le Maire. »

PREND ACTE du bilan 2017-2019 de l'Agenda 21.

Monsieur le Maire :

« La séance est suspendue, on donne la parole aux jeunes maintenant qui vont pouvoir s'exprimer. Vous avez la parole. »

La séance a été suspendue entre 21h58 et 22h30 pour permettre un échange avec les jeunes du Service Civique Jeunes Municipales présents dans le public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte agricole actualisée suite à l'intégration du territoire seine-et-marnais de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et l'ajout d'un volet forestier.

Monsieur le Maire :

« Merci. Qui souhaite intervenir ? Pas d'intervention, la Charte agricole et forestière c'est un sujet qui ne souffre pas de débat. Donc nous délibérons. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la révision allégée N°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), intégration d'une étude « entrée de ville sud », abords du boulevard du Parisis (RD 170) et de la rue Nungesser et Coli (RD 370).

Monsieur le Maire :

« Merci. Des questions ? Pas de questions ? Si, Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Là on lance une réflexion donc dans le cadre de la réflexion chacun pourra donner ses avis. Quand même sur la question de la bande inconstructible, en fait son objectif c'est de maintenir une largeur de voirie suffisante pour qu'on puisse le cas échéant élargir les voiries ou transformer les voiries si c'est nécessaire. Je pense qu'il faudra quand même garder à l'esprit si un aménagement se fait sur le Triangle de Gonesse, parce qu'en réalité on sera sur un point d'entrée du Triangle, de ménager même si je comprends que Mazet veuille construire en fait plus près des voies publiques qui existent aujourd'hui pour pouvoir s'étendre, mais il faudra quand même ménager un espace suffisant pour que demain on puisse faire les aménagements routiers qui permettront de ne pas avoir des goulots d'étranglement, notamment si on fait des sites de bus, des bus en sites propres, si on fait des échangeurs supplémentaires il faut quand même veiller à ce qu'on ait l'espace pour faire cela et ne pas avoir à détruire des bâtiments ; ce serait extrêmement coûteux d'avoir à détruire des bâtiments. Donc voilà mais je pense que ces préoccupations-là s'exprimeront pendant les 4 mois de l'enquête. En tout cas je voulais juste attirer l'attention du Conseil sur cette exigence. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« Oui simplement Monsieur Sabouret, en fait l'objectif de la loi Barnier ce n'était pas de permettre l'élargissement des voies parce que ça c'est toujours possible, c'était d'empêcher que dans les entrées de ville il y ait des genres d'entrepôts qui font boutique, toutes les... je dirais zones commerciales qui sont assez horribles dans beaucoup d'entrées de ville ; c'était ça l'objectif de la loi Barnier. »

En l'absence d'autres questions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

PREND en considération le projet d'aménagement dans le périmètre d'étude « Ilot Rambert-Nungesser & Coli ».

Monsieur le Maire :

« Très bien, merci pour cette présentation très claire. »

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE l'acquisition des lots 1 et 4 de la copropriété cadastrée AK n°92 située 33 rue de l'Hôtel Dieu.

Monsieur TIBI :

« Je peux intervenir je présume ? »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi je pensais que vous alliez intervenir, j'en étais certain. »

Monsieur TIBI :

« Vous en étiez certain bien évidemment. Non mais bien sûr que je suis satisfait sauf que Monsieur Cauro ce n'est pas la peine de mettre en avant les différends qu'il pourrait y avoir entre Monsieur et Madame mais je crois qu'il y avait tellement de procédures au niveau du tribunal sur ce dossier là que c'est plutôt une procédure qu'il y a eu entre la Ville, le propriétaire et également les voisins d'à côté, je crois que ce n'est que justice disons de verser cette somme-là à Monsieur et Madame Sonnet peu importe les problèmes privés qu'ils ont. Je crois qu'il ne faut pas occulter que nous avons été en procédure c'est tout, après qu'il y ait eu l'intelligence de régler cela à l'amiable, je ne peux que vous en féliciter parce que bon ça ne sert à rien d'aller dans les tribunaux, de dépenser des millions d'avocat, un million d'euros pour ça quoi, voilà c'est tout. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Ecoutez je vais vous dire, bien évidemment que cette histoire est une vieille histoire qui a commencé avec des contentieux qui se sont... un peu inextricables mais simplement ce que voulait dire Monsieur Cauro c'est que dans la dernière période, simplement dans la dernière période parce qu'au départ il y avait le couple Sonnet ; là-dessus on n'a pas à en parler plus que ça, mais cela a un peu retardé le dénouement on va dire et il est bien que le dénouement arrive enfin. »

Monsieur TIBI :

« On est d'accord. »

Monsieur le Maire :

« Nous sommes d'accord très bien, donc je vous propose de délibérer. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

AUTORISE le versement d'une indemnité d'éviction à la société AZED Center titulaire d'un bail commercial au 30 rue d'Aulnay.

Monsieur le Maire :

« Bien, je pense Monsieur Cauro que vous avez réussi à convaincre notre gilet jaune, le problème c'est que... là je pense qu'il va falloir lui demander peut-être qu'il aille dormir chez lui ce serait mieux. Voilà si on peut peut-être accompagner tranquillement vers la sortie du public. Donc Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI :

« Vous vous doutiez bien que j'allais intervenir. »

Monsieur le Maire :

« Mais allez-y je vous en prie puisque je vous donne la parole. »

Monsieur TIBI :

« Je vous remercie Monsieur le Maire. Alors ce dossier quand je vois les chiffres annoncés ça ne fait que conforter ce qu'on a dit depuis juin 2019 ; je rappellerais quand même que vous avez acheté l'hôtel 1 million 6, que vous l'avez rétrocédé 960 000 et qu'à cette époque-là j'avais dit que vous avez occulté ou oublié de dire qu'il y avait un bâtiment juste à côté lequel était évalué à 700 000 euros, et que également à l'intérieur il y avait des locataires et qu'il allait falloir les dédommager. Donc j'avais évalué cela aux alentours d'un million deux, 1 million 3. Je m'aperçois que l'évaluation qui a été faite, ce n'est même pas l'évaluation c'est ce qui a été payé, c'est 1 165 000, ce qui revient à dire que cette opération de 2 765 000 euros payée par les contribuables, vous l'avez en réalité récupéré à 960 000 et donc nous avons une perte sèche d'un million huit qui correspond, ben disons que ça va être le personnel, les salariés, les habitants de Gonesse qui vont payer ce 1 million 8 ; donc toutes les affaires que nous prenons en ce moment je m'aperçois bien que l'argent est jeté un peu par les fenêtres. Parce que ça c'était quand même un scandale, tout ça pour un projet qui en son temps avait failli être validé mais nous ici on s'était rendu compte qu'en filigrane il y avait marqué que le promoteur réclamait 5 millions d'euros à l'époque pour pouvoir équilibrer parce que pour eux le projet que vous voulez faire, l'ilot Chemin vert, n'était pas rentable. Et là lorsqu'on voit toutes les préemptions que vous avez faites Monsieur le Maire on s'aperçoit que toutes les préemptions que vous rétrocédez vous les rétrocédez toujours à perte et lorsqu'on fait le détail de tout ça on n'arrive pas loin des 5 millions d'euros. Alors c'est bien gentil mais je ne pense pas que l'argent du contribuable serve à cela quoi.

Voilà donc... et je profite par la même occasion pour dire que je suis assez scandalisé de voir que vous mettez les finances sans débat notamment sur l'autorisation d'ouverture anticipée. Je rappellerai quand même que vous réclamez pas mal en ouverture anticipée, et qu'au budget 2019 on a vu apparaître et on l'avait dit notamment, une perte sèche d'un million neuf. Je comprends aisément que vous ayez besoin justement de cette autorisation de découvert puisque vous avez des factures à honorer notamment sur des factures de novembre-décembre à payer en janvier ou février et également bien évidemment le courant qui est nécessaire. Lorsqu'on termine un bilan avec une perte sèche d'un million neuf, faut-il encore retrouver l'argent. Donc vous n'avez pas voulu emprunter ces deux millions d'euros pour pouvoir équilibrer vos comptes ça n'engage que vous mais quoi qu'il en soit j'aurais aimé que ces finances et commande publique soient avec débat et non en catimini. Je profite également par la même occasion si vous le permettez... »

Monsieur le Maire :

« Attendez, est-ce que vous pouvez... non mais simplement traitez le sujet parce que là vous êtes sur une autre question. »

Monsieur TIBI :

« Non non je ne suis pas sur une autre question et je termine par la même occasion. J'ai appris parce qu'on est en période électorale, j'ai appris que demain il y aura un repas avec les personnes âgées et que nous en tant qu'élus on n'a pas été informés.

Ceci dit je reviens... ça me permet de tout dire, ceci dit c'est pour dire simplement que maintenant on va valider dans la mesure où on n'a pas d'autre choix, on va s'abstenir tout du moins parce qu'on ne cautionne pas du tout cette méthode d'utiliser l'argent public, donc l'argent des Gonessiens comme ça quoi. Voilà donc si vous voulez nous on s'abstiendra sur cette décision. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. On va écouter Monsieur Sabouret et puis après on pourra répondre. »

Monsieur SABOURET :

« Moi je vais abonder dans le même sens, c'est-à-dire que... »

Monsieur le Maire :

« Ben oui c'est pour cela que je dis on va vous écouter d'abord, c'est normal. »

Monsieur SABOURET :

« Oui ça paraît cohérent, ce n'est quand même pas un exemple de bonne gestion des deniers publics. »

Monsieur le Maire :

« Mais évidemment, expliquez-nous cela. »

Monsieur SABOURET :

« Ben je l'explique de manière relativement simple, c'est-à-dire qu'en gros la délibération consiste à payer 465 000 euros pour racheter un bail. On ne rachète pas un bâtiment, on ne rachète pas des terrains, on rachète juste un bail pour avoir la jouissance du bâtiment et du terrain autour avant la fin du bail actuel qui est le 31 octobre 2024. Alors on explique dans la délibération qu'on a super bien négocié parce que l'exploitant actuel en voulait 700 000 euros et qu'on a fait baisser le tarif à 465 000. Enfin 465 000 euros c'est quand même une somme et c'est une somme qui est utilisée juste pour racheter un bail, ce n'est pas pour devenir propriétaire d'un terrain supplémentaire, d'un bâtiment supplémentaire sur lequel on va faire une rénovation ; c'est racheter un bail.

Bon moi vraiment c'est une délibération qui me gêne car en plus dans la présentation vous dites que vous avez missionné la société d'expertise Arexi et Monsieur Alain Le Bras, hors j'ai vérifié, l'entreprise Arexi c'est Monsieur Alain Le Bras, alors on a l'impression dans votre délibération que vous avez missionné deux experts comme s'il y avait eu une expertise contradictoire mais en fait il n'y a qu'un seul expert qui est intervenu puisque c'est la société du monsieur qui est citée ensuite dans le... alors moi je ne le connais pas ce monsieur il est certainement très bien mais j'ai quand même beaucoup de doutes moi sur la pertinence d'un tel montage. Donc vraiment dépenser de l'argent pour faire un rachat de bail, et pas une petite somme, 465 000 euros, je trouve que c'est jeter l'argent des Gonessiens par la fenêtre et on ne peut pas s'associer à cette délibération. Moi j'irai même plus loin, je pense qu'il faut voter contre cette délibération parce que voilà ce n'est pas de la bonne gestion des deniers publics. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Monsieur Cauro vous répond. »

Monsieur CAURO :

« Alors déjà Monsieur Tibi vous nous sortez des chiffres : perte sèche de 1 million 8... alors comment vous pouvez nous sortir des chiffres alors que là on est dans la phase d'acquisition et qu'ensuite il va y avoir un promoteur qui va racheter donc vous ne savez pas à quel prix il va racheter, donc comment vous pouvez faire déjà le bilan de l'opération alors que vous ne savez pas.

Une opération de renouvellement urbain ça améliore la ville, ça améliore le cadre de vie pour les habitants, ça fait rentrer aussi des recettes pour la commune, donc il faut aussi voir ce que ça va faire rentrer après.

Monsieur Sabouret nous ne faisons pas que racheter un bail, il y a aussi l'indemnité d'éviction parce que même si le bail se terminait le 31 octobre 2024 et qu'on demandait à la société de partir, il aurait fallu payer une indemnité d'éviction. Donc de toute façon on n'est pas simplement sur le rachat du bail on est sur l'indemnité d'éviction. Globalement quand on aura fini cette opération sur le Chemin vert et bien on fera les comptes mais ce n'est pas la peine de sortir 5 millions ou 1 million 8 parce qu'aujourd'hui vous n'avez pas la réalité des comptes. On est dans la phase où on achète, bien sûr on dépense de l'argent mais ensuite les terrains vont être revendus, l'objectif c'est qu'il y ait un hôtel qualitatif 4 étoiles au moins qui soit monté à cet endroit et qui va changer d'une part l'entrée de ville, qui va rapporter de l'argent à la commune.

C'est tout cela qu'il faut voir et c'est ça le renouvellement urbain, c'est un investissement aussi sur l'avenir. »

Monsieur le Maire :

« Alors, non non mais je pense que vous avez donné vos arguments. »

Monsieur TIBI :

« Comment ? »

Monsieur le Maire :

« Ah ben si. »

Monsieur TIBI :

« On est avec débat ou pas ? »

Monsieur le Maire :

« Mais là c'est moi qui intervins, si vous le permettez, c'est moi qui intervins. Donc je voudrais... mais c'est normal que vous en soyez là, c'est-à-dire que d'un côté vous critiquez sur toute la ligne, mais c'est normal on est à trois mois des élections donc voilà. Sauf que ce que voient les Gonessiens c'est la transformation de la ville et ils le disent, cette transformation elle s'est faite et elle se fait progressivement et par étapes et avec des investissements, donc des dépenses, mais aussi des réalisations ; l'objectif étant de tirer vers le haut mais on peut vouloir plonger vers le bas.

Si à cet endroit du Chemin vert vous pensez qu'il faut laisser la situation telle qu'elle est et qu'il fallait la laisser telle qu'elle était parce qu'elle est toujours évidemment pour l'instant celle d'une image qui n'est pas positive encore, puisqu'il n'y a pas encore le projet ; mais comme l'a dit Monsieur Cauro il faut d'abord investir de l'argent dont on peut dire c'est l'argent des Gonessiens ; bien évidemment c'est l'argent des Gonessiens mais c'est derrière un projet qui va venir et qui va être un projet de transformation urbaine et donc d'amélioration. Et ce n'est pas uniquement la question de l'hôtel mais sur cette affaire, quand vous avez en plus parce que si c'était simple sur des territoires comme les nôtres, de banlieue, avec des fragilités, avec des gens pas toujours d'une honnêteté à toute épreuve et que... il y en a qui sont locataires d'un propriétaire et ils sous-louent, je parle donc locataires d'un bâtiment dont on parle là, et puis ils sous louent à des entreprises donc ils gagnent de l'argent... »

Monsieur TIBI :

« Ils ont un bail. »

Monsieur le Maire :

« Non mais est-ce que je peux aller jusqu'au bout ? Ils sous-louent, la sous-location n'est pas forcément interdite mais néanmoins on voit bien comment tout le voisinage... parce que si vous voulez... non mais allez interroger le voisinage qui est très satisfait aujourd'hui de ce que nous faisons parce que eux ils vont y gagner en tranquillité. »

Monsieur TIBI :

« C'est noyer le poisson quoi. »

Monsieur le Maire :

« Non mais ils vont y gagner en tranquillité comme d'autres. Quand on s'est attaqué au marchand de sommeil de l'avenue Gabriel Péri nous avons été critiqués et nous sommes toujours critiqués par Monsieur Sabouret qui a oublié qu'il a appartenu à cette majorité et qui oublie tout, amnésique de tout et donc critique de tout. On n'a pas de politique environnementale tout à l'heure, maintenant évidemment on dilapide l'argent des Gonessiens, tous les deux vous êtes sur la même longueur d'ondes, très bien. La question c'est : nous faisons quoi à cet endroit puisque nous parlons de cet endroit, il ne s'agit pas de faire un discours général comme ça. »

Monsieur TIBI :

« Ne vous énervez pas. »

Monsieur le Maire :

« Je ne m'énerve pas, je dis simplement qu'à cet endroit-là il y a un projet sur lequel nous travaillons, un projet sur lequel en même temps il y a une convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, donc avec la Région Ile de France pour réaliser ce projet, pour maîtriser le foncier ; sur ce point-là ce n'est pas le cas c'est notre affaire directement, il faut pour en terminer c'est le dernier épisode justement, il fallait donc... parce que c'est le droit, comment on peut s'étonner quand on est administrateur du Sénat, d'ignorer le droit à ce point qu'on ne peut pas même quand il s'agit là d'une indemnité d'éviction d'un bail, et bien oui il faut la payer, ce ne sont pas des murs et bien oui puisque c'est un bail, ce ne sont pas des murs mais une activité, mais c'est le droit et le droit on ne peut pas l'ignorer. Donc je trouve quand même que c'est un peu facile de faire des discours de ce type simplement à trois mois des élections en faisant croire aux Gonessiens qu'on dilapiderait l'argent public alors qu'il s'agit d'avoir un projet de transformation urbaine que nous défendons, que nous portons parce que nous, nous voulons améliorer cette ville et nous ne voulons pas qu'elle continue de se dégrader. C'est peut-être votre choix mais ce n'est pas le nôtre et là-dessus nous verrons ce qu'en penseront les citoyens le 15 mars ; voilà je vous le dis tout net là-dessus. Mais c'est devant les électeurs que le débat se poursuivra ce n'est pas en salle du Conseil municipal, mais c'est vous qui le portez en salle du Conseil municipal donc je vous réponds quand même. On est en Conseil municipal et pas dans une réunion électorale mais c'est vous qui portez le débat. Alors explication de vote. »

Monsieur SABOURET :

« Mais vous vous énervez mais on est en plein dans le sujet. »

Monsieur le Maire :

« Je ne m'énerve pas mais je suis un peu véhément parce que vous le méritez. »

Monsieur SABOURET :

« Monsieur le Maire je vous rassure dans mon administration personne ne me considère, enfin ma hiérarchie ne m'a pas considéré comme totalement incompétent. »

Monsieur le Maire :

« Ben oui mais vous l'étiez tout à l'heure. »

Monsieur SABOURET :

« Non l'indemnité d'éviction... le problème ce n'est pas le principe de l'indemnité d'éviction c'est le montant, le montant, et vous le savez bien il est d'autant plus élevé que vous avez une durée restante du bail qui est importante et en l'occurrence là elle est quand même significative ; c'est-à-dire pratiquement la moitié d'un bail 3-6-9, non c'est la moitié d'un bail 3-6-9. Donc cette opération que vous nous proposez est particulièrement couteuse, moi j'aimerais bien savoir si dans le planning de l'ensemble de l'opération du Chemin vert, parce que là on est sur le haut de l'opération du Chemin vert, l'opération du Chemin vert est beaucoup plus vaste que celle-ci... est-ce que vous avez un phasage qui permettait d'éviter de devoir payer une indemnité aussi élevée aujourd'hui aux actuels occupants, aux actuels titulaires du bail commercial sur ce bâtiment ? Alors je comprends que vous vous énervez... »

Monsieur le Maire :

« Non je ne m'énerve pas. »

Monsieur SABOURET :

« ... parce que le montant est élevé, l'opération... vous avez cité l'opération du 10 avenue Gabriel Péri pardonnez-moi de considérer encore aujourd'hui que c'est de l'argent qui a été jeté par les fenêtres et qu'il y a une légèreté dans l'utilisation de l'argent public. Il fallait certainement lutter comme il faut lutter partout, pas seulement avenue Gabriel Péri, il y a partout des problèmes de marchands de sommeil et pas que sur notre commune d'ailleurs, il y en a à Arnouville, à Goussainville, à Villiers-le-Bel... »

Monsieur le Maire :

« Oui mais on est à Gonesse ici, on est à Gonesse. »

Monsieur SABOURET :

« ...il y en a un peu partout sur notre secteur. Donc moi je ne vous accuse pas de ne pas prendre en compte ce phénomène là, ce que je dis c'est que la gestion des deniers publics sur ce dossier comme sur le dossier que nous voyons aujourd'hui ne se fait pas dans le bon sens. Pardonnez-nous on est en Conseil municipal on a quand même le droit d'avoir des désaccords sur des dossiers que vous nous soumettez pour vote. »

Monsieur le Maire :

« Mais oui quand on est dans l'opposition c'est normal. »

Monsieur SABOURET :

« Et alors il y a quand même quelque chose qui dans l'explication moi m'inquiète un petit peu plus encore par rapport à tout à l'heure, c'est que Monsieur Cauro nous a dit : on n'a même pas la réalité des comptes. Monsieur Cauro a dit : mais ne critiquez pas on n'a pas la réalité des comptes. Mais alors attendez c'est pire, cela veut dire que là aujourd'hui on est en train de signer un chèque en blanc à travers la délibération, si on n'a pas de bilan financier d'opération ou au moins une esquisse de bilan financier d'opération qui soit claire pour nous, vous nous demandez en gros de vous faire un vote de confiance, et bien je suis désolé mais quand il s'agit de dépenser de l'argent de manière inconsidérée, nous on n'est pas d'accord. »

Monsieur le Maire :

« Bien merci. Alors Monsieur Tibi et après Monsieur Cauro vous terminerez. »

Monsieur TIBI :

« Je vous remercie Monsieur le Maire. Non le bilan de l'opération... je pense que ce qu'il a voulu dire Monsieur Cauro c'est le bilan général de l'opération. Concernant les 465 000 je ne vais même pas en

rediscuter parce qu'effectivement il y a des locataires, des sous-locataires à l'intérieur qu'il va falloir dédommager, c'est ce que j'avais dit à l'époque. J'avais dit que le bâtiment c'était 700 000 euros puisqu'il avait été évalué à 700 000 euros sur les comptes et que vous aviez à l'époque occulté justement ce locataire et que j'avais dit grosso-modo qu'on arriverait entre 1 million 2, 1 million 3 au niveau 700 000 plus 400 ou 500 000 sur le dédommagement. Monsieur le Maire quand je parle de l'argent public je parle de l'argent oui des Gonessiens tout à fait, on a toujours nous ici œuvré pour l'intérêt des Gonessiens. Alors puisque vous parlez comme ça en disant que c'est de la propagande municipale, non parce que depuis des années on a toujours été dans le même état d'esprit, je pourrais en citer un par exemple l'ancien barbecue là-bas où c'est fermé depuis 7 ou 8 années auquel on paie ou on payait toujours 1 600 euros par mois à fond perdu. On pourrait parler par exemple du tabac. Le Paris qui nous a coûté la bagatelle d'un million et on voit dans l'état où il est. Donc si vous voulez quand on parle nous ici, Agir pour Gonesse, de l'argent qu'on jette par les fenêtres, ce sont des exemples comme ça et là je suis désolé sur ce projet là... et en plus je ne vous cache pas que je m'interroge, mais j'ai chargé quelqu'un pour s'en occuper, je m'interroge sur comment on a pu acheter un hôtel 1 million 6 et le rétrocéder 960 000 ? Je n'arrive toujours pas à comprendre, ben j'essaie de voir parce que je ne sais pas si on peut le faire, à moins d'un stratagème, je n'arrive toujours pas à comprendre mais on va y arriver, on va arriver à comprendre de quelle manière on a pu faire une opération comme ça. Mais quoi qu'il en soit quand je disais que c'était ce projet-là rappelez-vous à l'époque je crois que c'était en 2012, c'était un projet qu'on a failli valider et effectivement beaucoup d'élus n'avaient pas vu qu'en tout petit c'était marqué que le promoteur demandait la participation de la commune à hauteur de 5 millions d'euros. Là on arrive à peu près à la même opération où on s'aperçoit quand je fais le total de tout ce qui a été préempté et de tout ce qu'on rétrocède, on s'aperçoit qu'on n'est pas trop loin du montant et donc c'est pour ça que j'attends effectivement, mais bon les élections seront là donc je ne sais pas qui gagnera j'en sais rien, quoi qu'il en soit il va y avoir, c'est sûr on aura un boulet là-dessus financièrement.

Voilà c'est tout, après parole contre parole, chiffres contre chiffres, là on avait annoncé ça il y a quelque temps, on s'aperçoit que les montants qu'on avait annoncés sont la réalité de ce que vous venez de mettre sur la table. Sur ce projet-là la Ville perd 1 million 8 c'est tout voilà, puisqu'on a une opération à 2 765 000 qu'on dépense et pour l'instant nous n'avons que 960 000 c'est tout en recettes. Excusez-moi les chiffres sont là pour parler on ne peut pas les interpréter d'une autre manière. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro dernier intervenant pour recalculer tout cela voire recadrer. »

Monsieur CAURO :

« Alors Monsieur Sabouret vous êtes fort pour mal interpréter les propos, quand je dis : vous n'avez pas le bilan de l'opération je n'ai pas dit nous n'avons pas le bilan de l'opération. Le bilan de l'opération d'abord il porte la DUP du Chemin vert qui porte sur la partie économique et sur la partie création de logements. Monsieur Tibi quand vous dites que vous ne comprenez pas entre le rachat de l'hôtel Acadie et la revente à l'Etablissement public Foncier : on a acheté l'hôtel Acadie qui était en fonctionnement donc on a acheté le fonds de commerce, vous savez bien qu'on achète un fonds de commerce et on achète les murs, on a revendu à l'Etablissement Public Foncier les murs, il n'y avait plus de fonds de commerce donc l'Etablissement Public Foncier n'a pas racheté le fonds de commerce. »

Monsieur le Maire :

« Non non attendez Monsieur Tibi essayez de comprendre, on va vous faire un cours, enfin un cours de soutien. »

Monsieur TIBI :

« C'est faux. »

Monsieur CAURO :

« Monsieur Tibi c'est exactement ça. Le fonds de commerce n'a pas été racheté... »

Monsieur TIBI :

« Non il y a eu cessation d'activité avant donc vous ne pouvez pas dire ça. »

Monsieur CAURO :

« Monsieur Tibi quand on a signé la promesse de vente l'hôtel existait encore, si on n'avait pas fait ça Monsieur Tibi, l'hôtel allait être vendu à des gens qui allait le transformer en hôtel social, est-ce que vous voulez que ce soit ça à Gonesse, vous voulez des hôtels sociaux partout ? Vous croyez que les habitants qui habitent à côté ils seraient contents ? »

Monsieur TIBI :

« Vous voyez ce que c'est la transparence et la non transparence. Je rappellerai que dans le rapport ça n'a pas été indiqué comme ça. »

Monsieur CAURO :

« Mais si on a racheté le fonds de commerce, quand on a revendu là il y avait cessation d'activité Monsieur Calvo a terminé son activité à partir du moment où on a signé une promesse de vente et on a rencontré Monsieur Calvo alors qu'il allait vendre à des gens ; ce n'était pas un hôtel de luxe qu'ils allaient faire et pour stopper ça on s'est investis et on a négocié avec Monsieur Calvo et c'est bien pourquoi ensuite l'Etablissement Public Foncier n'a racheté que les murs. Aujourd'hui l'indemnité d'éviction elle vous paraît exorbitante mais je peux vous dire qu'on est en train de discuter avec l'Etablissement Public Foncier parce que dans la délibération on a bien mis qu'on autorisait Monsieur le Maire ou l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France à se substituer à la Commune parce que l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, on est en train de discuter avec eux, ils sont prêts à payer cette indemnité d'éviction. »

Monsieur TIBI :

« Quelle transparence tout d'un coup. »

Monsieur le Maire :

« Alors attendez on va d'abord délibérer sur cette question-là si vous le permettez Monsieur Jaurrey et après... j'aimerais bien que l'on délibère. »

Monsieur JAURREY :

« Je pense en réalité qu'il y a deux visions de la ville Monsieur Tibi comme Monsieur Sabouret. Quand on a acheté ici Stock Alliance, des camions qui passaient dans la rue Furmanek avec des quais etc... ça coûtait 1 200 000 euros, vous nous avez accusé Monsieur Tibi, si jamais on avait les comptes rendus analytiques... vous nous avez accusés exactement de la même manière : vous allez dépenser 1 200 000 euros à perte et aujourd'hui... »

Monsieur TIBI :

« Amenez la preuve. »

Monsieur JAURREY :

« Attendez laissez-moi finir, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, et qu'est-ce qu'on a aujourd'hui à la place des camions, des quais Stock Alliance etc, on a une magnifique résidence avec le projet Garlande... non non mais je ne m'énerve pas, je suis passionné parce que la campagne électorale n'excuse pas tout, je comprends les propos démagogiques, nous y reviendrons Monsieur Sabouret avec vos propositions alléchantes qui vont faire augmenter la taxe foncière de 14% c'est ça le chiffre ! Mais nous y reviendrons là-dessus dans la campagne... »

Monsieur SABOURET :

« Ce n'est pas moi qui ai voté l'augmentation de la taxe foncière Monsieur Jaurrey, c'est vous qui l'avez fait voter. »

Monsieur JAURREY :

« Mais ce que je voudrais dire... le projet qui est là c'est une chance extraordinaire, c'est une opportunité unique, ça fait, Monsieur le Maire ça fait plus de dix ans qu'on se bat sur ce secteur et qu'est-ce qu'on a ? On a un Etablissement Public Foncier de l'Ile de France qui vient avec nous pour faire cette opération, qui paie 1 800 000 pour l'acquisition, il reste et c'est vrai le coût du fonds de commerce, c'est à nous de l'assumer. Mais demain Monsieur quand on reverra le site, tout ce site retransformé on l'a présenté ici, et bien on aura exactement la même image, le même visage, la même réalisation que partout où il y avait Durand Rocher, où il y avait Stock Alliance, l'image d'une ville qui bouge, qui avance, qui se valorise Monsieur Tibi, c'est ça l'enjeu et vous, vous êtes dans la ville qui reste comme ça. Vous vous moquez des marchands de sommeil, vous ne regardez pas les nuisances que cela apporte, la misère qui se joue avenue Gabriel Péri à quelques mètres de chez vous Monsieur Sabouret ! C'est tout ça qu'on change, voilà pourquoi je le dis très simplement, le débat électoral, moi je ne suis pas candidat mais je peux vous dire que je suis très confiant. Vous avez dit Monsieur Tibi je m'interroge qui sera en tête, je comprends que vous vous interrogez pour vous-même, mais nous, nous ne nous interrogeons pas. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Jaurrey merci. Nous allons délibérer. »

Groupe Socialiste et apparentés : 16 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour
Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions
Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 5 Contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Grand Paris Aménagement pour la démolition d'un immeuble sis 12 rue du Général Leclerc.

Monsieur le Maire :

« C'est la question du pignon oui on déconstruit parce que c'est de la déconstruction et donc évidemment il faut faire le ravalement du pignon qui va apparaître. Alors débat, on est donc là cette fois ci maintenant rue Général Leclerc et il y a bien besoin d'avancer sur la rue Général Leclerc. Donc Monsieur Tibi allez-y. »

Monsieur TIBI :

« Merci. Donc j'ai bien noté que dans la rue du Général Leclerc il n'y aura plus de commerces, donc il en restera encore un petit peu dans le centre-ville. Là juste une petite question, je lis, la maîtrise d'ouvrage de la démolition du 12 rue Général Leclerc est transférée par GPAM à la Ville qui assume à compter du transfert, toutes les attributions et responsabilités attachées. Donc la question que je pose, dans le cas où il y a un gros gros problème on en assume les conséquences, c'est ça ? J'aimerais savoir pourquoi ce serait à la Ville de se charger de ça, voilà c'est la question que je pose. Pourquoi GPAM n'assume pas elle-même la maîtrise de cette démolition ? »

Monsieur le Maire :

« On va vous répondre. »

Monsieur TIBI :

« Parce que si on rencontre des problèmes ça risque de coûter bonbon. »

Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions alors vous répondez Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« Oui, alors je crois que je l'ai expliqué, c'est expliqué dans le rapport. Dans la mesure où on déconstruit le 16 et le 18 et qu'il y a des butants qui relient les deux propriétés le 16 et le 18 et le 12 qui appartient à GPAM, le 12 risque de s'écrouler. Donc pourquoi on a décidé de faire une déconstruction ? Il faut un maître d'œuvre on ne peut pas faire deux chantiers en même temps qui soient suivis indifféremment, donc c'est pourquoi on a pris en charge je dirais, la maîtrise d'ouvrage de cette démolition. Après GPAM... vous savez si on demande beaucoup d'argent à GPAM de toute façon ça va rendre la ZAC multisites déficitaire et au total c'est nous qui paierons, donc quelque part... voilà.

On pourra renégocier avec eux mais plus on leur demande d'argent, plus on accroît le déficit de la ZAC multisites. Donc aujourd'hui de toute façon on a estimé le coût de la démolition, on a le devis, quels sont les problèmes qu'il peut y avoir ? Non c'est la maîtrise... Encore une fois c'est une déconstruction, c'est-à-dire que ça va être pierre par pierre, tuile par tuile, et aujourd'hui les travaux qu'il y a, pour vous expliquer, c'est d'abord des travaux de consolidation parce que pour déconstruire pierre par pierre, il faut d'abord consolider et donc aujourd'hui ce sont des travaux de consolidation qui sont en cours. »

Sans autres questions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« Bon et bien Monsieur Cauro finalement en dehors de la question précédente, vous ne vous en êtes pas trop mal tiré et donc vous allez pouvoir continuer avec Monsieur Dubois, donc il y a trois sujets, ce sont trois délibérations mais présentation commune de ces trois sujets. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE l'acquisition de la parcelle ZS 548 appartenant à Espace Habitat Construction (EHC) et rétrocession d'une partie de la parcelle ZS 548 au SIAH.

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention relative à l'édification d'une clôture en limite du Parc du Vignois avec le SIAH.

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la cession partielle des parcelles ZS 487, ZS 451 et ZS 548 aux riverains des rues de la Prairie, de la Source et du Moulin d'Étif en vue de la régularisation de leur occupation.

Monsieur CAURO : *au terme de sa présentation*

« Nous nous sommes mis d'accord avec les copropriétaires pour leur revendre les parcelles régularisées à 15 euros le mètre carré, sachant que la commune prend en charge les frais d'arpentage et les actes administratifs et qu'on ne passe pas devant le notaire. Donc contrairement à ce qui a été dit le mois dernier on ne se fait pas de l'argent sur le dos des riverains, au contraire on subventionne une large partie de la clôture de ces riverains. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Alors qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui donc c'est un dossier qui avait été présenté en toute fin de séance, que vous aviez retiré de l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire :

« Oui et donc c'est pour cela qu'il réapparaît aujourd'hui. »

Monsieur SABOURET :

« Et d'ailleurs je constate que vous l'avez fait un peu évoluer puisque vous avez séparé en trois délibérations ce qui était fusionné en une seule dans le précédent dossier. Nous, la seule interrogation qu'on avait c'était sur le montage de l'opération puisque finalement on achète à Espace Habitat Construction du foncier qu'ils n'utilisent pas et qu'ils n'utiliseront jamais ; on l'achète pour 4 euros le mètre carré, on le revendait au SIAH pour 4 euros le mètre carré, donc là c'est une opération je dirais qui est neutre et par contre vis-à-vis des riverains on revendait plus cher le terrain. Alors j'imagine que les frais d'arpentages pris en charge par la commune couvrent voire sur-couvrent peut-être le différentiel de prix puisque ce sont des parcelles qui sont petites, donc ce sont des opérations dont les montants finaux seront limités. Néanmoins moi je suis satisfait qu'on ait posé la question parce que ça a permis de revoir le dossier puis manifestement il nous est présenté de manière plus adéquate cette fois-ci. Donc nous voterons la rétrocession des parcelles car effectivement on n'a pas vocation à avoir des situations où d'ailleurs je crois que les riverains occupent déjà les morceaux de terrain qui ne leur appartiennent pas en fait, donc c'est plus une régularisation qu'autre chose. »

Monsieur le Maire :

« Très bien merci. Nous pouvons donc délibérer. »

Pour chacune de ces trois délibérations :

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

PROCEDE au renouvellement de la garantie d'emprunt au bénéfice de la SA HLM Espace Habitat Construction pour le refinancement de son encours de dette.

Monsieur le Maire :

« Simplement en complément de ce qui vient d'être dit sur le plan purement financier par le Maire-Adjoint, les organismes HLM notamment les plus modestes, c'est le cas d'Espace Habitat, d'autres aussi ont été mis à mal par les décisions qui ont été prises au début du quinquennat et donc dans les discussions entre l'Etat et les organismes, les sociétés, et en plus avec la période de fusion qu'il y a eu, de rapprochement qui n'est pas terminée d'ailleurs entre les uns et les autres, qui oblige les plus petits en dessous d'un seuil à fusionner ; bref il y a beaucoup de turbulences et donc la nécessité par là même de négocier des prolongations de délais de remboursement des prêts qu'ils ont souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette disposition d'ailleurs est une mesure compensatrice qui était mise en place pour permettre aux organismes HLM de faire face à ce qu'on appelle la réduction de loyer solidarité. Alors ceci étant dit, et comme l'a dit Monsieur Jaurrey évidemment on peut, quand on est une commune, légitimement regarder les choses de plus près ; ce que nous avons fait. Donc il n'y a pas de soucis financiers concernant Espace Habitat, néanmoins j'ai voulu négocier un certain nombre de choses car ce bailleur sur la Ville qui dispose de plus de 700 logements, donc c'est après Val d'Oise Habitat qui est le bailleur départemental, le deuxième bailleur, en importance de la ville, j'ai voulu quand même que ce ne soit pas une garantie totalement gratuite si j'ose dire. Mais j'ai voulu, eu aussi l'égard des nombreuses demandes d'habitants, de locataires pas toujours très satisfaits de leur bailleur, interpeller Espace Habitat en disant : vous devez moyennant cette prolongation que la Ville peut aujourd'hui voter, délibérer, et pour cela il y avait une date limite qui est le 20 janvier, donc il fallait que l'on se prononce aujourd'hui pour ce qui les concerne eux, il fallait donc négocier sur un certain nombre de choses ; notamment, outre le fait que nous pourrions bénéficier d'un droit de réservation de 10 ans supplémentaires sur la part qui nous est allouée, notre contingent, et donc correspondant aux 10 ans supplémentaires que l'on va donc accepter ce soir probablement, j'ai voulu aussi qu'ils s'engagent sur les travaux, résidence par résidence. Alors on est déjà très engagés sur la Croix des Ormes mais c'est aussi une copropriété, c'est plus compliqué mais on va y arriver et on en est au stade, à la veille du dépôt d'un permis de construire pour travaux. Sur le Vignois, il est évident qu'il y a des travaux importants qui sont à faire sur les espaces extérieurs en limite du quartier sur sa partie pavillonnaire, notamment la zone des garages ; c'est entendu ce sera fait. Egalement sur la Pléiade ou tout le secteur de la Grande Vallée, c'est-à-dire Pléiade, Ronsard, Remi Belleau, le Bellay et sur la Pléiade où c'est une résidence qui vit mal, là j'ai demandé qu'on y travaille pour faire évoluer, pour ne pas dire transformer cet immeuble et donc un travail sera fait, d'abord de réflexion sur le principe. Je rappelle qu'à l'origine cette résidence, la Pléiade, qui a été conçue par nos prédécesseurs on est donc au début des années 90, devait être une résidence étudiante ; le moins qu'on puisse dire c'est que ça ne l'a jamais été et c'est devenu une résidence avec pour l'essentiel des gens qui sont très précaires qui y habitent. Et donc nous pouvons travailler sur le projet d'une résidence qui serait ou étudiante, ou sociale, c'est-à-dire gérée avec des équipes qui animent, qui gèrent ce lieu, qui aujourd'hui est très dégradé en termes de peuplement et avec des gens qui étant précaires aussi, connaissent eux-mêmes des difficultés et subissent des difficultés. Et puis également je n'oublie pas les Platanes et le Vignois qui sont des immeubles où il y a des ascenseurs pour lesquels il y a nécessité de faire des travaux ou des remplacements de ces ascenseurs, ce qui n'a pas encore été fait. Donc si vous voulez j'assortis, je l'évoque devant le Conseil volontairement parce que évidemment ce que je viens de dire j'ai une lettre d'engagement du bailleur et donc je voulais vous en faire part, c'est-à-dire que ce que nous allons voter en termes de prolongation de garantie d'emprunt est assorti ce soir d'engagements du bailleur. Bien évidemment on pourra toujours dire est-ce qu'ils seront tenus tous ces engagements ? Ça c'est comme d'autres quand ils prennent des engagements est-ce qu'ils les tiendront tous c'est autre chose. Mais cette lettre c'est une lettre que j'ai et je voulais vous en parler bien évidemment, donc je crois que c'est important pour les habitants, les locataires d'Espace Habitat qui sont les habitants de Gonesse. Oui Monsieur Sabouret.»

Monsieur SABOURET :

« Nous on va voter favorablement parce que les rééchelonnements d'emprunt d'une manière générale si les opérations ne sont pas absurdes sur le plan technique et là ça ne l'est pas, donc c'est tout à fait acceptable. Voilà alors simplement vous nous donnez des informations supplémentaires qu'il n'y avait pas dans le rapport, donc c'est bien de demander des travaux effectivement parce que les bâtiments s'abiment, vieillissent et des travaux sont nécessaires. Soit dit en passant je pense qu'il n'y a pas qu'Espace Habitat Construction qui devra faire des efforts, je pense par exemple à l'OPAC de l'Oise où je constate que le bâtiment qui est à côté de celui construit à proximité de l'ancienne pâtisserie industrielle et bien ce bâtiment je pense a aussi besoin de quelques travaux. Mais revenons sur Espace Habitat Construction, je pense qu'au-delà des travaux lourds qui nécessitent des permis de construire, des modifications lourdes, il y a aussi l'attention à l'entretien général et de ce point de vue c'est quand même très disparate selon les résidences, y compris chez Espace Habitat Construction. Alors effectivement le bâtiment de la Pléiade est particulièrement abîmé, vous avez par exemple dans le hall de la Pléiade puisque le hall avait été muré, clôturé, ce n'est pas muré c'est du métal, côté

rond-point, il est ouvert derrière, vous avez par exemple une cloison intérieure qui est complètement défoncée et cela ça fait trois mois que ça dure. Vous avez des problèmes d'entretien sur certaines résidences, allez vous ballader dans le hall du Remi Belleau vous aurez compris qu'il y a un problème aussi à cet endroit-là. A l'inverse Jean Monnet ici c'est le même bailleur, c'est plutôt bien tenu. Donc je pense qu'il y a quand même un effort à faire aussi sur l'entretien général et pas que sur de la construction lourde parce que c'est l'entretien général, ce sont les petites dégradations du quotidien qui sont les plus pénalisantes pour les habitants.

Alors juste un petit regret dans le tableau, alors je ne sais pas si c'est une erreur ou si c'est volontaire mais on n'a pas tout le parc d'Espace Habitat ; or si je comprends bien on rééchelonne l'ensemble des dettes correspondant au parc d'Espace Habitat Construction sur la Commune donc ce serait bien de nous faire parvenir si c'était possible, un tableau où on a l'ensemble du parc d'Espace Habitat Construction parce que là, en gros, on n'a pas le secteur du Vignois par exemple. On a bien la Croix des Ormes, on a Jean Monnet, on a le Châtel, on a la Pléiade, Ronsard, Héloïse, du Bellay ; ce n'est pas Bellay mais du Bellay ; voilà heureux qui comme Ulysse.... Donc voilà si on pouvait nous faire un document rectifié envoyé par mail dans les jours qui viennent, ce serait quand même sympa. »

Monsieur le Maire :

« Bien ceci est noté nous pouvons donc délibérer. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Départ de Messieurs TIBI, HAROUTIOUNIAN et YAPO à 23h50.

DELIBERATIONS N'APPELANT PAS DE DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

ATTRIBUE l'aide à l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion aux personnes l'ayant sollicitée.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques dans le cadre du contrat de ville intercommunal au titre des années 2019-2022.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

ADOpte la Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2019 - Budget Principal.

Monsieur JAUREY : *au terme de sa présentation*

« Je vous signale suite à une interpellation de Monsieur Sabouret dans la Décision Modificative précédente qu'il y a une augmentation de 26 029 je crois, de l'autofinancement. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors donc nous délibérons après l'avis favorable de la Commission des Finances. Explication de vote Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui alors par principe normalement quand on n'est pas dans la majorité on ne vote pas les budgets qui sont présentés y compris les décisions modificatives, donc on vote contre les propositions financières qui sont faites ; c'est une sorte de vote de confiance le vote d'un budget y compris les DM.

Monsieur le Maire :

« On le sait, on le sait. »

Monsieur SABOURET :

« Compte tenu de la très grande modestie des mouvements de crédits qui sont proposés et parce qu'on n'est pas sectaire, on s'abstiendra. »

Monsieur le Maire :

« Et oui, Monsieur est bien bon. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Monsieur le Maire :

« Pour ? »

Monsieur JAURREY :

« Notez-le s'il vous plaît ! »

Monsieur le Maire :

« Trop tard. Il faut une rectification de vote, le vote a été enregistré. »

Monsieur JAURREY :

« Ce n'est pas sa première erreur et ce n'est pas sa dernière. »

Monsieur le Maire :

« Non il faut une rectification de vote, le vote a été enregistré. »

Monsieur JAURREY :

« Il était prêt à voter le budget. »

Monsieur le Maire :

« Non mais il se rappelle qu'il avait des gênes qui lui restent un petit peu quand même, d'avant... »

Monsieur JAURREY :

« Il s'est repenti. »

Monsieur le Maire :

« Non pas encore. Et c'est trop tard de toute façon. Donc majorité pour et abstentions... »

Groupe Socialiste et apparentés : 16 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 5 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

PROCEDE à l'ouverture anticipée de crédits de dépenses en section d'investissement pour le Budget Principal - Exercice 2020.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif au service d'assurances pour la commune de Gonesse pour le lot n°5 : Assurance tous risques expositions – musée.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise un avenant à la convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant ».

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

ARRETE le recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal en vue de la répartition des dotations de l'Etat en 2020.

Monsieur SABOURET :

« C'est plus ou c'est moins que l'année dernière ? J'ai l'impression que ça augmente. »

Monsieur le Maire :

« C'est plus parce qu'on a la Cour Baleine. Non ? »

Monsieur SABOURET :

« Ah oui d'accord.

Monsieur BOISSY :

« Non c'est l'année prochaine la Cour Baleine parce que là c'est arrêté au mois d'août. »

Monsieur le Maire :

« Alors donc là c'est le même, pas de changement. »

Monsieur SABOURET :

« On a les chemins ruraux qui sont dedans ? »

Monsieur le Maire :

« Oui.

Alors nous délibérons. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

EMET un avis favorable à la demande de dégrèvement de la redevance communale sur l'assainissement formulée par Monsieur et Madame Yaco, domiciliés 4 impasse de Vaucouleurs.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

APPROUVE la demande de subvention au titre du plan vélo régional.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à l'acquisition d'imprimés, de documents sonores et audiovisuels (dvd) destinés au prêt et/ou à la consultation sur place pour les collections de la médiathèque et de la bibliothèque George Sand.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TOUIL

EMET un avis favorable en vue d'une dérogation au repos dominical au titre de l'année 2020, pour les enseignes PICARD Surgelés et LECLERC ainsi que les commerces présents dans la galerie marchande du centre commercial La Grande Vallée.

Monsieur le Maire :

« Je sais que sur ce sujet-là il peut y avoir quelques positions traditionnelles différentes, donc peut-être explication de vote ? Qui la donne pour vous ? C'est toi Alain. »

Monsieur PIGOT :

« En trois mots, le travail du dimanche... déjà on est conforme avec un vote similaire au Conseil communautaire le mois dernier, donc c'est économiquement absurde, socialement injuste et on considère que le pouvoir d'achat des ménages n'est pas extensible : ce qu'ils ne peuvent pas dépenser le vendredi ils ne pourront pas forcément le dépenser plus le dimanche. Et puis en plus c'est la loi Macron qui a... d'abord la loi El Khomri a beaucoup cassé le Code du travail et Macron a continué en procédant sur cette partie du Code du travail et le travail du dimanche. Voilà en gros la position des élus du groupe Communiste. »

Monsieur le Maire :

« Merci de l'avoir rappelé. Bon sur cette question il y a des arguments qui sont loin d'être faux dans ce qui vient d'être dit. La position de Monsieur Touil c'est... qui a proposé cette... c'est sa délégation. Bon cette proposition on la vote régulièrement du côté de la majorité donc je ne pense pas qu'on en fasse différemment ce soir, on ne va pas lancer le débat même s'il mérite d'être repris ce débat parce qu'aujourd'hui je partage au moins une chose c'est qu'on est dans une économie où de plus en plus la financiarisation d'un côté et l'ubérisation de l'autre, ça développe de la précarité et effectivement ça ne favorise pas le pouvoir d'achat et on est bien d'accord sur beaucoup de choses. »

Monsieur SABOURET :

« Que je comprenne bien donc, ceux qui étaient pour Europacity vont être contre l'ouverture de Picard le dimanche. »

Monsieur le Maire :

« Non mais je ne pense pas que ce soit ça le sujet. »

Monsieur SABOURET :

« C'était une boutade. »

Madame HENNEBELLE :

« On n'est pas contre l'ouverture de musées. »

Au terme de l'intervention, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 15 Pour - 1 Contre : Madame OSSULY

Groupe Communiste et Républicain : 6 Contre

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 5 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

PROCEDE à la substitution de la SCCV « LEVASSOR 1 » à la société « LES MAISONS D'ANDREA » pour la cession des parcelles AC 303 sise 10 avenue Gabriel et AC 804 sise 42 avenue Gabriel Péri.

Monsieur le Maire :

« Oui, explication de vote. »

Monsieur SABOURET :

« Oui nous on en a parlé déjà tout à l'heure, on était hostile aux conditions économiques du montage de l'opération, néanmoins là c'est une délibération totalement technique on ne voit pas pourquoi on la bloquerait. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE l'acquisition des lots 3, 6, 8, 18, 24, 28, 29, 30, 31, 32, 33 dans une copropriété située au 56 – 58 rue Galande, cadastrée AN 180, 181, 182 et 184 appartenant à la SCI VICKY au profit de la Commune.

Monsieur le Maire :

« Oui, Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« La question c'est : ce n'est pas la totalité des lots de ces parcelles là, il reste d'autres lots à acquérir j'imagine par la suite ? On a quel pourcentage d'acquisition par la commune là ? »

Monsieur CAURO :

« C'est marqué dans le rapport ces lots représentent un total de 258 millièmes sur 1 000 millièmes. »

Monsieur SABOURET :

« Ah oui pardon d'accord. »

Monsieur le Maire :

« C'est-à-dire un quart, un peu plus d'un quart. »

Monsieur SABOURET :

« Mais on a d'autres millièmes encore en stock ou ce sont les premiers millièmes que nous... »

Monsieur CAURO :

« Ce sont les premiers millièmes. »

Monsieur le Maire :

« Ce lieu fait partie des copropriétés qui sont dans le cadre de l'Opération pour l'Amélioration de l'Habitat et là si on veut avancer et ne pas être bloqués... donc on procède à ces acquisitions, ça ne veut pas dire qu'on en restera propriétaire pour l'éternité. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la cession au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France de la parcelle cadastrée ZO 25 Lieu-dit « Chemin de Montservon ».

Monsieur le Maire :

« C'est dommage que Monsieur Tibi ne soit pas là, plus de 500 000 euros de recettes et pas de dépenses. Et oui la terre agricole peut coûter cher la preuve.

Très bien donc nous délibérons. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (C.R.A.C.L.) - Année 2018 pour la ZAC du Centre Ancien.

Monsieur le Maire :

« Comme quoi les opérations d'urbanisme de la Ville peuvent rapporter quand même de l'argent et pas toujours être déficitaires. Donc ça c'est pour faire mentir les mauvaises langues.

Non mais là il y a un instant c'était 530 000 euros qui rentrent dans les caisses et là c'est 113 000 en plus. Donc si ce n'est pas de la bonne gestion ça c'est quoi Monsieur Jaurey ; les sceptiques devraient réfléchir à deux fois.

Alors on vote évidemment. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (C.R.A.C.L.) - Année 2018 pour la ZAC Multisites.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE les notifications des aides municipales de l'OPAH-CD et du PIG « Quartier des Marronniers - Rénover pour économiser », attribuées lors de la commission du 25 octobre 2019.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le SIGIDURS une convention d'implantation et d'usage de bornes enterrées sises avenue Léon Grandfils.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« Il reste donc une question orale sans débat de Monsieur Sabouret donc qui a la parole pour présenter celle-ci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTEND une question d'actualité relative au stationnement rue Général Leclerc posée par le groupe
Un nouveau souffle pour Gonesse.

Monsieur SABOURET :

« Alors donc, oui parce que moi je dématérialise... Donc nous avons posé une question lors du dernier Conseil municipal et puis effectivement par manque de vigilance à la fin du Conseil on avait omis de la poser, donc on la pose aujourd'hui.

Donc Monsieur le Maire le stationnement dans le centre-ville est particulièrement difficile à certains moments de la journée et de la semaine, du fait d'une insuffisance globale du nombre de places de stationnement disponibles. Il arrive de plus en plus souvent que les automobilistes soient amenés à se garer en dehors des emplacements réservés voire sur la chaussée, pouvant gêner fortement la circulation. Nous avons été alertés d'un problème récurrent qui se pose rue du Général Leclerc au niveau de la sortie des voitures de la résidence qui est située au 45 de cette rue. A plusieurs reprises, des véhicules notamment des camionnettes stationnent ; alors j'ai mis sur le côté droit, en réalité c'est sur les deux côtés de la chaussée en descendant, ce qui empêche les véhicules sortant du parking de cette résidence de manoeuvrer pour rejoindre la rue du général Leclerc comme c'est logique et elle se prend dans un seul sens. Or il n'y a aucun marquage au sol ni aucun panneau d'interdiction de stationner à cet endroit ainsi que sur la chaussée, on n'a pas de marquage au sol sur la chaussée, ce qui laisse penser aux automobilistes que le stationnement est sinon autorisé du moins toléré.

Alors nous suggérons de prendre deux mesures simples et peu coûteuse, installer un panneau d'interdiction de stationner et effectuer un marquage au sol avec par exemple une peinture reproduisant le logo rouge et bleu qui interdit le stationnement sur la chaussée aux emplacements les plus gênants, notamment en face de la sortie du parking de l'immeuble du 45 rue du Général Leclerc ainsi que, je ne l'ai pas dit dans la question mais je le précise, latéralement du côté des numéros impairs. Des riverains se sont déjà plaints de cette situation auprès de la mairie, pouvez-vous indiquer aux Conseillers municipaux que nous sommes quelle suite vous envisagez de donner à cette demande et pourriez-vous également nous dire si vous prévoyez d'augmenter le nombre global de places de stationnement disponibles en centre-ville, pour répondre à une attente forte des riverains et des usagers du centre-ville dont moi-même d'ailleurs puisque j'ai mon bureau qui est situé rue de l'Hôtel Dieu et donc si oui, dans quels délais et selon quelles modalités. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Bien. Je prends une des premières réponses rue Général Leclerc c'est bien évidemment qu'il y ait des sanctions. Quand le stationnement est interdit il peut donc être sanctionné. On peut mieux l'organiser quelque peu en autorisant, en marquant au sol quelques places comme on l'a fait un peu plus bas dans la rue mais il n'y a pas beaucoup de possibilités à cet endroit. Alors je comprends pour la copropriété en question parce que eux ont leur stationnement à l'intérieur de la copropriété et que les difficultés c'est quand ils entrent ou quand ils sortent. Je suis tout à fait au courant car moi aussi des habitants, des copropriétaires, des responsables de la copropriété me l'ont déjà signalé et c'est très visible quand on circule et je l'ai moi-même constaté avec ma voiture, notamment surtout le soir mais plutôt le week-end, c'est plus accentué le week-end encore. Alors donc la question du stationnement est une question récurrente, la question est de savoir si... tout à l'heure on a beaucoup parlé de transition écologique, de développement durable qui devrait aboutir à limiter l'usage de la voiture et en même temps on demande toujours plus de capacité d'offre de stationnement. A cet endroit c'est franchement difficile, je n'ai pas l'intention par exemple de transformer, certains pourraient me faire la proposition, le parvis de l'église en parking public ; ça ne m'est pas venu à l'esprit et il n'en est pas question bien évidemment. Le parking du 8 mai est en zone bleue et donc en stationnement plutôt résidentiel en fin de journée. Il y a du stationnement à l'intérieur des copropriétés mais on peut reconnaître aisément que cela ne suffit pas et puis il y a les comportements. S'agissant de l'augmentation de l'offre de stationnement, de façon globale, on peut la faire de deux manières et on a déjà réussi à le faire sur la première manière qui est d'optimiser en réorganisant des aires de stationnement, d'optimiser donc d'augmenter le nombre de places ; on a pu le faire ici ou là, dans le centre-ville on pourra le faire sur la place de Gaulle, la réflexion a commencé donc on pourra augmenter mais de quelques unités le nombre de places. Et puis la deuxième façon évidemment c'est de trouver de nouveaux sites à la faveur des aménagements urbains qui sont envisagés ou qui vont l'être dans le centre-ville, donc de créer des petites nouvelles poches de stationnement. Je vais donner un exemple concret : après la démolition des Bureaux du parc nous avons un parking qui existait déjà, il va pouvoir réapparaître à un moment ou un autre, il pourrait être agrandi sans pouvoir pour autant trop prendre sur l'espace vert, puisque finalement comment on arbitre entre l'espace vert que l'on apprécie beaucoup, l'espace vert du Parc de l'Hôtel de Ville, mais en périphérie est-ce qu'on peut gagner quelques places supplémentaires ? Ce sera une augmentation de capacité ; l'arbitrage

n'est pas rendu et on le fera avec les habitants, riverains du secteur. C'est sur les principes que je réponds.

Bien évidemment on pourra, en face de l'Hôtel de Ville, on regarde tout de suite le foncier disponible sur la propriété Proix, la propriété Sergues nous sommes déjà propriétaires, là aussi on pourrait en centre-ville... je réponds uniquement sur le centre-ville puisque la question ne porte que sur le centre-ville.

Donc oui on pourra à l'avenir trouver des capacités mais mesurées, limitées de toutes façons.

Sur la question précise de la rue du Général Leclerc, je crois qu'il faut allier la sanction inévitable à peut-être quand même la possibilité de marquer des emplacements au sol mais ça va être là aussi deux-trois-quatre au plus, mais surtout veiller à ce que la copropriété puisse fonctionner, que les gens puissent rentrer ou sortir de chez eux normalement. Je vais prendre un dernier exemple c'est juste en face où nous mettons en place un portique surbaissé car en plus on a un autre sujet, et c'est valable aussi rue du Général Leclerc on le rencontre, c'est que nous sommes, mais pas uniquement sur le centre-ville évidemment, de plus en plus envahis par des véhicules professionnels, et c'est dans toutes les villes. C'est-à-dire que des résidents habitent là, ils ont leur voiture personnelle qu'ils stationnent ou à l'intérieur de la parcelle ou à l'extérieur, mais en plus ils ont leur voiture professionnelle ; l'entreprise leur dit débrouillez-vous, vous la stationnez chez vous, en fait sur l'espace public, soit sur les parkings, donc on est obligés maintenant j'allais dire de défendre avec des portiques surbaissés mais dans la rue ce n'est pas possible il ne peut pas y avoir de portiques, donc ces véhicules professionnels envahissent aussi l'espace public. Et donc sur le secteur juste en face de l'Hôtel de Ville c'est-à-dire la place Joliot Curie nous mettons en place un portique surbaissé qui va contrôler quand c'est possible une partie du stationnement.

Voilà nous sommes obligés de composer sans cesse comme cela et de s'adapter à des situations qui sont plus compliquées aujourd'hui qu'avant. Mais je suis très preneur d'idées et ceux qui auraient des idées particulièrement innovantes, ils peuvent les proposer. »

Monsieur SABOURET :

« Ce n'est pas une idée très innovante mais moi je reste persuadé que sur un certain nombre de secteurs stratégiques, alors il y a la protection à travers une sorte de sur-trottoir, de bornes, je ne me rappelle plus du nom exactement. »

Monsieur le Maire :

« Des bornes de défense. »

Monsieur SABOURET :

« Oui enfin c'est pour empêcher les voitures de stationner notamment sur les trottoirs. »

Monsieur le Maire :

« Bornes de défense ou mobilier urbain. »

Monsieur SABOURET :

« Voilà c'est ça. Donc il y a ce type de chose mais je pense qu'il y a aussi quelque chose de très simple, qui est de peindre sur le sol des interdictions de stationner. »

Monsieur le Maire :

« Qui seront respectées évidemment, comme les places handicapés d'ailleurs. »

Monsieur SABOURET :

« Elles ne sont pas forcément toujours respectées mais je peux dire que la sanction dans ce cas-là elle paraît totalement évidente et il y a aussi une réprobation de la part des autres automobilistes ou des autres usagers de la route qui se fait aussi vis-à-vis des gens qui stationnent sur ce genre d'endroit. »

Monsieur le Maire :

« Oui non mais je pense qu'il faut... »

Monsieur SABOURET :

« Je ne suis pas naïf mais je pense que ce sont des petites choses qui peuvent quand même arriver à convaincre aussi de ne pas avoir des comportements qui sont gênants pour les autres, en plus d'être interdits d'ailleurs. »

Monsieur le Maire :

« Bien nous allons donc nous arrêter là c'est un sujet inépuisable. Merci la séance est levée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à **00h30**.

Le Secrétaire de Séance,



Christian CAURO

